



PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE CCI MAYENNE
Du Jeudi 22 septembre 2022

APPROUVE

Fj

[Signature]

Séance du jeudi 22 septembre 2022

sous la présidence d'Eric HUNAUT

Présents

M. Xavier Lefort, Préfet de la Mayenne,
Mme Isabelle Murcott, représentant M. Alain Cuiec, Directeur des Finances Publiques,
M. Florian Bercault, Maire de Laval et Président de Laval Agglo, M. Antoine Butrot, Commissaire aux Comptes et M. Pierre Garnier, Conseil Départemental, Auditeur libre, personnalités

Mmes Cécile Legrand-Théil, vice-Présidente,
MM. Jérôme Chaplet, secrétaire, Jérôme Deniau, vice-Président, Frédéric Devineau, secrétaire,
Eric Hunaut, Président, Jean-Michel Motrieux, Trésorier et Christophe Terrien, secrétaire, membres du bureau

Mmes Virginie Hochart, Camille Moquet
MM. Raphaël Alexandre, David Blanchard, Claude Daniel, Laurent Lairy, Christophe Le Guet,
Bruno Lucas, Christophe Marchand, Nicolas Mousset, Maxime Sâché, Konthirith Tek et Samuel Tual, membres élus

Mmes Aline Fouilleul, Florence Quentin
MM. Joël Gasdon, Didier Prillon, Mickaël Prinson et Jean-Yves Tréhen, membres associés

MM. Eric Daquet, Patrice Deniau, Patrice Domergue, représentant M. Jean-Michel Oïtra, François-Xavier Douillet, représentant M. Patrick Brunet, Eric Flambar, Jean-Marc Fournier, Alexis Péan et Christophe Rouillard, conseillers techniques

Excusés

Mme Salmia Soultani, vice-Présidente conseil Régional
MM. Didier Martin, Préfet de Région et Jean-François Reynouard, Président CCIR PDL, personnalités

Mme Nathalie Planchar, trésorière-adjointe,
M. Erwan Coatanea, vice-Président, membres du bureau

Mmes Anne Cousin, Sylviane Gandon, France Gérard et Hélène Gohier
MM. Emmanuel Adam, Bernard Fort, Eric Fouassier, Loïc Granger, Guillaume Gruau,
Norbert Montambault, Bruno Rigouin, Nicolas Rousseau, Philippe Royer et Vincent Seyeux, membres élus

Mme Sandrine Bouvet
MM. Jérémie Bacosse, Raphaël de Silans, Jean Joncour, Guillaume Monsallier, Denis Roturier et Pierre Zambon, membres associés

Mmes Julie Paillard, Nathalie Paillard et Céline Rousseau
MM. Paul Abinne, Eric Grelier, Florian Gros et Bertrand Hugain, conseillers techniques

Membres élus en exercice	: 36
Membres élus présents	: 20
Membres élus excusés	: 16
Quorum	: 19

SOMMAIRE

I – INTERVENTION DE FLORIAN BERCAULT - PRESIDENT DE LAVAL AGGLOMERATION ET MAIRE DE LAVAL	1822
1. <i>Projets d'aménagements du centre-ville de Laval</i>	1822
2. <i>Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée pour Laval Agglomération</i>	1826
II – ENERGIE	1829
III - VIE INSTITUTIONNELLE	1837
1. <i>Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 19 mai 2022</i>	1837
2. <i>Synthèse des réunions de bureau</i>	1837
3. <i>Représentations extérieures</i>	1837
✓ <i>Etat récapitulatif</i>	1837
4. <i>Appel à Manifestation d'Intérêt – Territoires d'Industrie 4.0</i>	1838
5. <i>Appel à projet : Entreprendre au cœur des Territoires</i>	1839
6. <i>Bâtiment Campus</i>	1840
✓ <i>Projet de délibération n° 05_2022 : construction du bâtiment formation à Changé et passation du marché négocié de maîtrise d'œuvre pour sa construction</i>	1845
✓ <i>Projet de délibération n° 06_2022 : vente d'une parcelle aux cycles Gestron</i>	1848
IV – MAYENNE INTERNATIONAL	1849
1. <i>International Week 2022</i>	1849
V – PARTENARIAT CREDIT MUTUEL	1851
1. <i>Convention « chèque formation entrepreneur »</i>	1851
2. <i>Challenge Défi solidaire, Challenge des pas</i>	1852
VI – ACTUALITES ET AGENDA CONSULAIRES	1854
1. <i>Les CCINERGIES</i>	1854
2. <i>Le Hub formation et compétences</i>	1855
3. <i>Le Club d'affaires</i>	1855
4. <i>L'agenda</i>	1856

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie

Mesdames, messieurs, bonsoir.

Nous allons dès maintenant débiter notre Assemblée Générale et permettre ainsi de respecter les temps de parole des différents intervenants.

Je tiens à vous remercier toutes et tous de votre présence à cette séance, et notamment, Monsieur le Président de Laval Agglomération et Maire de Laval, Florian Bercault, qui nous accueille dans les locaux de l'Hôtel de Ville et qui interviendra dès le début de cette Assemblée Générale.

Monsieur le Préfet de la Mayenne, Xavier Lefort, retenu par des obligations, nous rejoindra un peu plus tard dans la soirée. Un moment d'échanges sur l'énergie, sujet sur lequel je souhaite apporter notre réflexion et nos inquiétudes pour la vie des entreprises de notre territoire, sera partagé, avec la participation de Bruno Lucas, Président du Medef.

Je remercie aussi pour leur présence, Monsieur Antoine Butrot, Commissaire aux comptes, Monsieur Pierre Garnier, conseil départemental - auditeur libre, Monsieur Patrick Domergue, représentant Jean-Marc Oltra, Banque de France, et Monsieur Xavier Douillet, représentant Patrick Brunet, Réseau Entreprendre en Mayenne.

Nous poursuivrons avec le déroulé de la vie institutionnelle durant lequel devait être présentée la délibération sur la Maison de l'Économie. Cette délibération sera soumise au vote lors de la prochaine Assemblée Générale le 24 novembre (puisque non totalement finalisée à ce jour).

Mayenne International nous présentera un événement à venir : l'International Week.

Le Crédit Mutuel interviendra autour de la convention « chèque formation entrepreneur » et du challenge défi solidaire, challenge des pas.

Nous terminerons par les actualités et l'agenda consulaires

En préambule, je tiens à revenir sur un événement qui s'est déroulé sur le département de la Mayenne fin août 2022, le V&B Fest, où nous étions présents avec le Medef. Il était, en effet, important que nous soutenions une telle action, avec plus de 54 % de participants mayennais.

Je renouvelle mes remerciements à Florian Bercault pour son accueil et lui laisse la parole.

I – INTERVENTION DE FLORIAN BERCAULT - PRESIDENT DE LAVAL AGGLOMERATION ET MAIRE DE LAVAL

Florian Bercault, Président de Laval Agglomération et Maire de Laval

Bonsoir à toutes et à tous et ravi de vous accueillir ici à l'Hôtel de Ville, votre maison, la maison du peuple, la maison des citoyens, dans laquelle vous êtes les bienvenus, d'autant plus que vous êtes pour la plupart, des citoyens engagés à la tête d'entreprises.

Notre territoire est effectivement un territoire qui évolue ; depuis deux ans, Laval se réveille, tel que décrit dans l'hebdomadaire l'Obs. L'immobilier bouge aussi, ce qui implique une dynamique de ville. Il faut cependant rester prudent. C'est le travail des élus et de ceux qui se sont battus pour les infrastructures de notre territoire et pour la LGV, dossier très compliqué.

Je suis pleinement engagé envers la ville de Laval, les lavallois et l'ensemble des mayennais. Nous avançons sur les thèmes de l'hôpital, de l'enseignement supérieur et de la transformation de la place centrale de Laval.

1. Projets d'aménagements du centre-ville de Laval

Cette place du 11 novembre est totemique et compliquée.

Elle comporte aujourd'hui un parking et se transformera en un lieu de convivialité pour devenir le cœur battant de notre ville. Ce projet a été lancé il y a déjà plusieurs années. Il doit être fédérateur. Depuis deux ans, les équipes ont essayé de trouver des compromis ; ce ne sera pas une place anti-voitures, ni totalement écologique.

Un travail a débuté avec des dialogues entre les différents publics cibles. J'en profite pour remercier Eric Hunaut, Président de la CCI, de nous avoir offert le partage d'une Maison des projets à destination des différents publics qui seront accueillis, et plus particulièrement, les commerçants qui sont bien évidemment impactés par ce projet. Cette Maison des projets a été inaugurée et vous êtes bien entendu les bienvenus pour vous y rendre. Des panneaux explicatifs sont consultables, des permanences ont été mises en place, des réunions publiques seront organisées et un conseil municipal exceptionnel sera tenu, durant lequel tous les lavallois pourront poser leurs questions respectives.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CCI

Projets d'aménagements du centre-ville

Une Maison du projet en partenariat avec la CCI



Handwritten initials and a signature.

Quelles sont ces questions majeures ?

1. Que vont devenir les arbres ?

Nous ne pourrions effectivement pas conserver tous ces arbres sur la place, nous en sommes vraiment désolés. Nous avons tout essayé, mais il y a plus de 3 mètres de dénivelé entre les deux extrémités de la place. Si nous voulons éviter les inondations qui sont de plus en plus récurrentes, nous devons désimperméabiliser, et cela nécessite d'abattre des arbres et de les remplacer par des arbres de grande hauteur.

2. Les commerçants ?

Nous voulons travailler ensemble, avec évidemment, la mise en place d'une caisse de compensation. Nous souhaitons une instance de dialogue, sachant que la place a vocation à retrouver du tissu commercial. Je suis persuadé aujourd'hui que le public des commerces du centre de Laval est composé des habitants du centre-ville. La consommation vient de manière inhérente de ce centre-ville.

3. La circulation et les mobilités ?

Aujourd'hui, la place du 11 novembre est un rond-point où 30 % du trafic correspondent uniquement à un lieu de traversée. Notre souhait est d'avoir une place apaisée, un lieu de rencontres, avec des halles gourmandes, que ce soit un parc urbain au cœur de la ville. Mon véritable rêve est que nous puissions un jour nous baigner dans la Mayenne. Cela nécessiterait le réaménagement des quais.

C'est un projet difficile, nous avons utilisé la méthode du dialogue et de l'information, mais le temps de concertation est maintenant terminé. Les premiers coups de pioche démarreront le 1^{er} janvier 2023 avec les fouilles archéologiques et un décaissement de 10 mètres de profondeur.

Le changement de circulation démarrera en novembre 2022.

Le début des aménagements publics se fera dès le second semestre 2023 avec une livraison de la place qui devrait avoir lieu à l'été 2025.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CCI

Projets d'aménagements du centre-ville



Sur le sujet de la mobilité, deux plans de circulation seront établis : un plan transitoire pendant les travaux et un autre définitif. Je suis très humble sur les mobilités pour lesquelles il y aura très certainement des évolutions.

Notre état d'esprit est d'élargir le rond-point aux deux ponts avec évidemment quelques impacts : il ne sera plus possible de remonter la rue des Déportés à partir du Pont de la Résistance. Le quai Béatrix de Gâvre sera à sens unique, avec des feux tricolores au niveau de la rue Crossardière qui risque d'être quelque peu embouteillée. La petite Immaculée pourrait être relocalisée, non pas sur la grande Immaculée, mais peut-être sur une autre école. Pendant les travaux, la rue de Strasbourg restera ouverte mais sera à terme, coupée. Les boucles seront un peu plus longues, mais n'empêcheront pas de circuler en ville. L'esprit n'est pas « anti-voitures », mais bien l'apaisement de ce centre-ville comme toutes les villes de France. Nous sommes sans doute une des dernières villes à s'attaquer à ce combat et nous nous sommes inspirés des aménagements des villes de La Roche sur Yon, de Niort et de Beauvais

Le deuxième point crispant a trait aux parkings, mais nous recréons des parkings lorsque nous en supprimons. Nous reconstruisons un parking Jean Macé dont l'inauguration aura lieu en novembre, parking comportant 120 places « bleu » gratuites pendant 4 heures.

Le parking place de Hercé reste gratuit et comme il est un peu éloigné, nous prévoyons à partir de janvier 2023, l'installation de navettes électriques gratuites, du lundi au vendredi toutes les ½ heures, et tous les ¼ d'heure le samedi matin, sur les trajets Place Jean Macé, Place du 11 novembre, Place de la Trémoille et Place de Hercé, et inversement, avec des mouvements pendulaires. Nous allons, d'autre part, entamer des travaux sur le parking Général de Gaulle et celui du Théâtre afin de retrouver des espaces : ces parkings sont sous-utilisés avec moins de 50 % de fréquentation.

Nous avons aussi le projet de racheter l'espace du petit Intermarché, de repositionner ce magasin en-dessous et de permettre la construction d'un parking à étages au-dessus de l'Intermarché ; cela ne sera réalisable que si nous pouvons acquérir ce foncier. Ceci pourrait être un beau projet de centre-ville offrant du stationnement complémentaire.

ASSOCIATION DÉPARTEMENTAIRE DE LA CCI

Projets d'aménagements du centre-ville



www.laval.fr
06 99 26 00

LAVALLÉ

Vous avez peut-être des questions à poser sur ce sujet du réaménagement du centre-ville de Laval. Nous comptons sur vous pour être les ambassadeurs de ce projet qui devrait fédérer la population

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne

En effet, nous souhaitons accompagner cette transformation évoquée depuis longtemps, et dont la ville de Laval a réellement besoin. Nous soutenons ce projet à 100 %. Pour autant, nous avons aussi l'obligation et la volonté d'accompagner nos commerçants et nos entreprises. L'objectif est qu'ils puissent exister et continuer à exister pendant les travaux de réaménagement. Cette période est très anxiogène et comme précédemment évoqué ensemble, nous voulions créer un lieu d'information alimenté au fur et à mesure des événements. La Maison des projets a ainsi été initiée ; elle permet l'accès à l'information pour les commerçants. Nous serons là pour les accompagner et assurer que pendant la période de travaux, la commission d'indemnisation puisse les soutenir. La Maison des projets a été mise en place très rapidement, afin que nous puissions la présenter aux lavallois et à l'ensemble des mayennais.

Je terminerai en notant que cet outil est proposé à toutes les communes qui auraient déjà des projets de réaménagement de leur centre-ville. Nous serons là pour les accompagner.

Florian Bercaut, Président de Laval Agglomération et Maire de Laval

Certaines actions peuvent être compliquées, même si, comme le déplacement du Monument aux Morts auquel les anciens combattants n'étaient pas favorables, nous constatons que le résultat est très bien perçu.

Pour continuer à répondre aux questions des mayennais, nous allons organiser des « cafés de la place » sur les marchés. L'hôtel de ville reste bien évidemment ouvert à chacun des habitants de notre territoire. Nous n'avons pas vocation à faire « mourir » nos commerces, bien au contraire, comme nous l'avons déjà démontré avec les tickets commerçants, avec Laval Cœur de Commerces et la CCI. La ville que je défends en tant que Maire, est une ville dynamique, où il fait bon vivre, où nous assumons d'élargir des terrasses, de voir l'espace public occupé par des festivals ou des événements sportifs, en fait, du vivre ensemble. Je rappelle que dans une ville, 80 % des espaces sont des espaces privés. 20 % seulement constituent l'espace public à partager. C'est la philosophie de la place du 11 novembre !

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne

Au début de cette mandature, nous avons précisé que chacun devait se souvenir de ce à quoi sert une CCI. Voici un exemple de schéma d'accompagnement des mayennais. Des formations pour les commerçants auront lieu tout au long de cette procédure, afin qu'ils puissent, eux aussi, utiliser des outils leur offrant la possibilité de passer ce cap un peu délicat.

Monsieur le Maire va maintenant nous présenter avec un sujet lié à l'emploi.

2. Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée pour Laval Agglomération

Florian Bercault, Président de Laval Agglomération et Maire de Laval

Ce deuxième sujet pour lequel je suis très engagé me tient à cœur personnellement



Quelques chiffres relatifs à notre ville de Laval :

Nous comptons seulement 46 % de propriétaires à Laval, 32 % de logements sociaux, un salaire médian de 1 600 euros, soit, un des plus bas de toute l'agglomération. C'est aussi 900 jeunes de 18 à 25 ans, sans emploi ni formation.

Le travail des élus est de faire mentir ces statistiques. L'initiative « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » est une loi votée en 2016 qui contrevient à quelques lois concurrentielles. J'en profite pour saluer Monsieur le Préfet de la Mayenne et lui repreciser que ce sujet est vraiment important. Cette loi a permis une exception aux règles concurrentielles et inverse complètement la logique de l'emploi. Aujourd'hui, lorsque vous êtes très éloigné de l'emploi, que vous êtes un chômeur depuis plus de deux années, toutes les offres d'emploi recensées à Pôle Emploi vous sont présentées. Vous devez choisir celle qui correspond au mieux à vos compétences. C'est donc vous qui devez répondre aux besoins de l'emploi.

Le schéma que je vous présente est exactement l'inverse. Il s'agit de partir du parcours atypique d'un demandeur d'emploi, afin de s'interroger sur ce qu'il sait faire et prendre en compte ses compétences. L'objectif est de créer sa propre activité et d'être salarié dans une entreprise dont le but est de produire de l'emploi : une EBE, une « Entreprise à But d'Emploi ».

Cela nécessite des règles différentes, sur un périmètre géographique bien défini, à Laval, le grand St-Nicolas. Il s'agit de repérer des activités sous-jacentes, qui aujourd'hui ne trouvent pas preneurs, telles que, par exemple, le lavage des véhicules Lactalis réalisé hors périmètre, qui pourrait être effectué sur ce territoire. Il faut repérer les « petits boulots existants » non compétitifs. L'EBE a pour but de produire de l'emploi : les sommes perçues de l'assurance chômage ou le RSA sont versés à l'entreprise. Il faut savoir qu'une personne à la recherche d'un emploi depuis plus de deux ans représente un coût d'environ 18 000 € par an pour la collectivité. L'activité réalisée en surplus permettra de financer un SMIC pour le demandeur d'emploi.

Je me suis déplacé en Bretagne et j'y ai rencontré des « gueules cassées », qui ont retrouvé le goût d'une activité et passent du statut « d'improductif » à « productif ». C'est totalement incroyable ! Sur Villeurbanne, le contexte est différent : ce sont plutôt des populations féminines issues de l'immigration, qui ont l'opportunité de s'insérer dans le monde du travail, de rapporter un peu de revenu au sein de la famille et de recréer un cercle vertueux.

J'espère sincèrement, qu'à terme, ces personnes pourront travailler dans vos entreprises.

Cette entreprise, portée par l'association « Bois Debout » (atelier et chantiers d'insertion), sera créée dans les prochaines semaines. J'ai besoin de vous, car un comité local des entreprises sera initié. Vous êtes tous les bienvenus si vous souhaitez vous engager et faire du mécénat de compétences, sachant qu'au démarrage d'une entreprise, les charges sont importantes. Les besoins de compétences sont réels au sein du conseil d'administration et du comité local de l'emploi. L'objectif de rentabilité est fixé à 5 ans.

Je vous invite à vous renseigner sur le sujet. Cela vaut tous les millions d'euros qui peuvent être injectés dans les quartiers. Recréer de l'emploi est ce qu'il y a de meilleur pour réinsérer une personne dans le monde du travail.

Bruno Lucas, membre élu

C'est une excellente idée, Monsieur le Maire, et effectivement, nous devons vous accompagner dans cette démarche. Il faudrait vraiment que nous travaillions ensemble sur la fin du cycle, et il est indispensable que nous puissions faire entrer ces demandeurs d'emploi, tel qu'effectué dans les groupements d'employeurs, au fur et à mesure dans les entreprises. Il ne faut pas qu'ils sortent de l'EBE et qu'ils recherchent un emploi. Il faut travailler en parallèle vers la fin de la mission, pour que petit à petit, avec leur savoir-faire et leur savoir-être, les personnes puissent intégrer ces entreprises.

Florian Bercault, Président de Laval Agglomération et Maire de Laval

L'objectif n'est pas aisé, car ces personnes peuvent avoir des difficultés à travailler dans vos entreprises traditionnelles et ce, fonction des publics, mais aussi des territoires. A Villeurbanne ou Pipriac, nous comptons plus de 100 personnes dans l'EBE à ce jour.

C'est aussi une solution à la pénurie d'emploi, sachant que les sécurités essentielles que sont : « l'emploi et être bien dans son logement » permettent la réussite de chacun. Nous sommes tous mobilisés, tant l'Etat, la région que le département. Toute idée est la bienvenue, je suis à votre disposition pour en discuter. Nous avons besoin de votre engagement et de votre mécénat.

Je vous remercie de votre attention et de cette invitation qui m'a permis de vous exposer ce dispositif.

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne

Nous ne sommes pas là pour prendre de l'emploi existant sur le territoire, mais bien pour créer de nouvelles demandes et de nouveaux besoins, au regard des entreprises qui permettraient ensuite aux jeunes de pouvoir les intégrer tout en apprenant le savoir-être. Notre souhait est de remettre sur le chemin du travail des compétences sur un périmètre bien défini, soit environ 300 personnes déjà ciblées.

Florian Bercault, Président de Laval Agglomération et Maire de Laval

J'intervenais ce matin à Paris sur le sujet des quartiers populaires et je précisais qu'il faut six générations pour sortir de la pauvreté, que nous le voulions ou non. Il faut faire mentir ces statistiques par divers facteurs et, notamment, la réussite par l'emploi. Il existe effectivement un comité local de l'emploi avec les entreprises du territoire. Il s'agit d'un pacte de confiance, puisque nous allons déroger à certaines règles de concurrence, mais nous allons rechercher des activités qui n'existent pas sur le périmètre du grand St Nicolas. L'énergie entrepreneuriale des mayennais ne peut être qu'un facteur de réussite. Il n'y a que 10 expérimentations depuis 2016, et l'Etat vient d'offrir 50 autres opportunités. Nous devons montrer ce que nous savons faire.

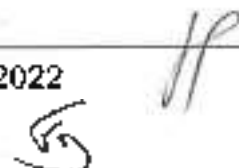
Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne

Y a-t-il des questions avant que Monsieur le Maire ne quitte la séance, tant sur le premier sujet des aménagements du centre-ville de Laval que sur la partie Emploi ?

Florian Bercault, Président de Laval Agglomération et Maire de Laval

Nous faisons la ville ensemble et je vous en remercie vivement.

Applaudissements



II – ENERGIE

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne

Merci Monsieur le Préfet de nous avoir rejoints et de nous accorder ce temps d'échanges et plus précisément, sur le thème de la crise énergétique. Mais auparavant, je laisse la parole à Julien Elie qui vous décline l'enquête de conjoncture.

Julien Elie, responsable des Relations Institutionnelles, études & projets

Effectivement, l'enquête de conjoncture se terminait lundi, avec une période de collecte datée du 6 au 19 septembre 2022. L'analyse complète n'étant pas finalisée, nous allons nous concentrer sur la thématique de l'énergie.

Le résultat de cette enquête en termes de participation est très positif, comme à l'habitude : 654 répondants à l'échelle de la Mayenne. Elle a lieu deux fois par an : en février et en septembre, ce qui nous permet d'établir un comparatif d'une édition à l'autre.

Sur la partie énergétique, le gouvernement a annoncé le déploiement du plan de sobriété. L'objectif est une réduction de 10 % de la consommation énergétique nationale d'ici 2024.

La question qui vous a été posée en tant que chefs d'entreprise est : **quelle est votre perception des enjeux de sobriété énergétique ?**

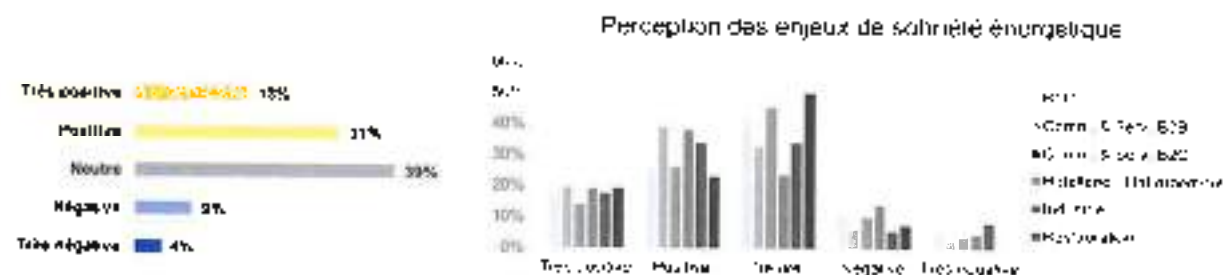
Les réponses sont plutôt positives en faveur de la sobriété énergétique, avec 44 %. Près de 40 % des entreprises sont neutres sur ce sujet, c'est-à-dire qu'il subsiste un travail à effectuer sur cette thématique.

La perception de ces enjeux varie selon les secteurs d'activité.

Le Gouvernement a annoncé le déploiement d'un plan de sobriété énergétique.

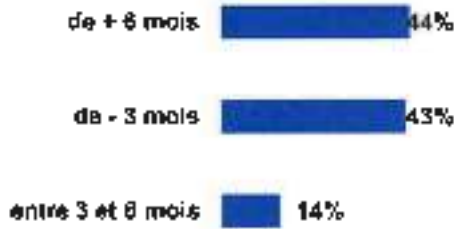
Il a posé l'objectif d'une réduction de 10% de la consommation énergétique nationale d'ici 2024.

Quelle est votre perception des enjeux de sobriété énergétique ?

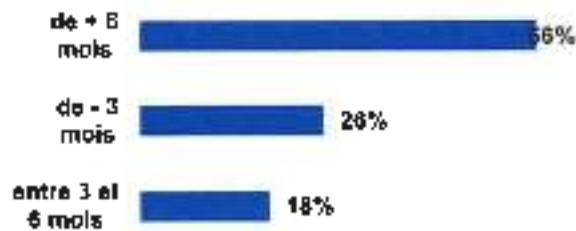


La seconde question était : **quelle est l'échéance de vos contrats gaz et électricité ?**
 Plus de 40 % des contrats gaz arrivent à échéance et devront se renouveler d'ici moins de 3 mois, et plus de 56 % des contrats électricité arrivent aussi à échéance :

Gaz



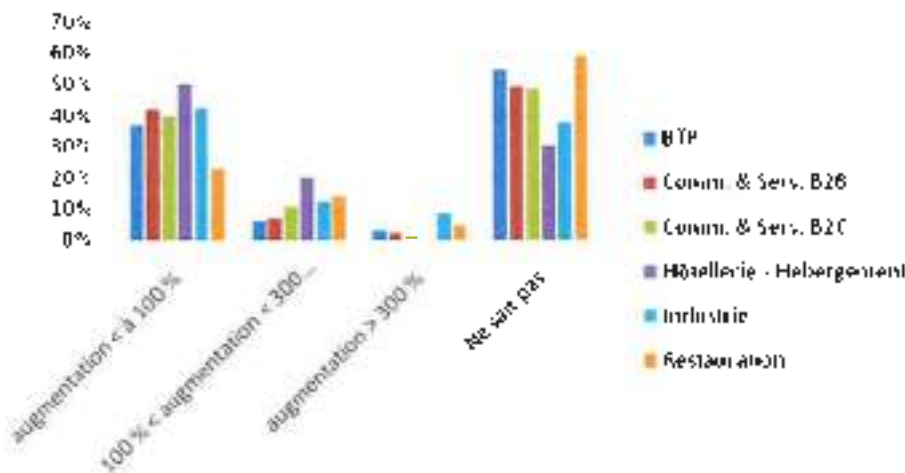
Electricité



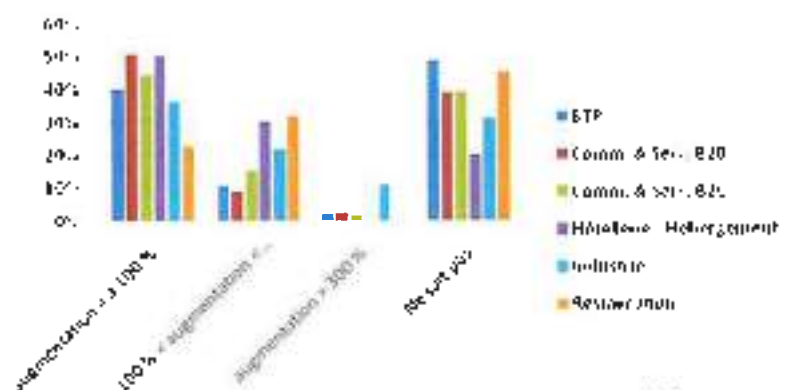
La troisième question était : **quelle évolution de prix à venir sur vos contrats gaz/électricité constatez-vous ?**

Que ce soit sur le gaz ou l'électricité, nous constatons qu'environ 50 % des entreprises n'ont pas encore vraiment examiné l'évolution de ces coûts sur les mois à venir.

Evolution prix du gaz



Evolution prix de l'électricité



Handwritten signature or mark.

Cette thématique est réellement importante, puisque les augmentations sont conséquentes, avec pour exemple, celles du gaz et de l'électricité dans le secteur de l'industrie.

Merci à Jacques Courtin pour cette étude très complète. Vous recevrez l'enquête de conjoncture définitive à la fin de ce mois-ci.

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne

Merci Julien. Il était très important de consulter ces éléments qui permettent de définir une situation sur le territoire.

Les petites entreprises de moins de 10 salariés qui génèrent moins de 2 millions de chiffre d'affaires, sont protégées aujourd'hui par le bouclier énergétique proposé par le gouvernement, malgré la hausse de 15 %. Nous ne pouvons que remercier l'Etat pour cette décision très positive pour ces entreprises. Cependant, toutes les autres sociétés ont des enjeux considérables

Crise énergétique : une situation très sérieuse et alarmante au regard de ses conséquences sur la compétitivité, l'activité et l'emploi.

Après avoir fait montre d'une grande résilience durant la crise pandémique, ainsi que d'une puissante capacité de rebond en 2021-2022, les entreprises françaises sont confrontées depuis le printemps 2022 à leur troisième choc en deux ans

Avant même la question des pénuries et des rationnements/délestages envisagés par la puissance publique pour cet hiver, c'est bien l'explosion de leur facture énergétique qui les frappe aujourd'hui de plein fouet. Très sévèrement, quelque soit leur secteur d'activité.

Cette explosion est directe par l'augmentation des coûts de fourniture énergétique (gaz et électricité). Elle est aussi indirecte avec l'augmentation du prix des matières premières à forte teneur énergétique (acier, aluminium, polyuréthane, colle...). L'effet combiné des pressions directes et indirectes est particulièrement ravageur.

Pour l'année 2023, marquée par des hausses anticipées comprises entre x4 et x10, voire x12 (!), notamment sur l'électricité, les entreprises industrielles font un véritable « saut dans l'inconnu ».

Dans la grande majorité des cas, tous secteurs confondus, les hausses viennent mettre à mal leur équilibre économique et leur modèle d'affaire, dans un contexte progressif de ralentissement de l'activité. Pour certaines entreprises, l'explosion est insoutenable et menace leur pérennité.

Les conséquences graduelles sont les suivantes :

Sur l'activité

La marge opérationnelle est réduite ou effacée dans de nombreux secteurs : agroalimentaire, conditionnement, verrier, métallurgie, BTP, services à la personne...

La crise menace de conduire à l'arrêt certaines lignes de production, avec des conséquences en cascade sur les chaînes de valeur et d'approvisionnement, et pour les entreprises internationalisées, l'abandon irréversible de parts de marché à l'international (métallurgie) sur des productions de volume confrontées aux concurrences asiatiques ou américaines sachant qu'aujourd'hui, le prix de l'énergie en Asie et aux Etats-Unis est le même qu'en 2019, ce qui n'est pas le cas en Europe

Pour certaines entreprises, la fermeture de site n'est plus une option.

Sur l'investissement

Au regard des scénarii énergétiques envisagés pour 2023 et de l'affaissement des marges et des résultats attendus, les projets d'investissements dans la transformation écologique de certaines entreprises sont remis en cause, alors qu'elles étaient engagées. Cela concerne de grands projets structurants : passage du gaz à l'électricité pour les fours dans la métallurgie, développement de filiales de recyclage dans le BTP, électrification de la flotte dans le secteur logistique et des transports etc .. Tout cela est remis en cause.

La mise en œuvre du plan de sobriété

Ces dernières années, les initiatives en faveur de la sobriété énergétique se sont multipliées, même si toutes les entreprises n'ont pas encore le même niveau de maturité sur le sujet.

Pour certaines entreprises industrielles, l'éventualité de rationnement ou de coupures en alimentation signifierait l'arrêt définitif et irréversible de l'activité avec des conséquences en cascade.

En conclusion

Cette troisième crise, en deux ans, qu'affrontent les entreprises est sérieuse. Elle ne doit pas être sous-estimée. L'explosion des coûts de l'énergie menace, en 2023, la viabilité même du modèle économique de certaines entreprises industrielles conduisant à des arbitrages radicaux en matière d'activité et d'investissements.

La crise énergétique menace ainsi la dynamique de réindustrialisation (investissements capacitaires, ouvertures de nouveaux sites) portée ces 18 derniers mois. Elle menace tout autant l'élan amorcé en matière de transformation environnementale, en conduisant les entreprises à renoncer à des projets structurants.

Plus globalement, la crise dégrade encore les conditions du « travailler et du produire » en France, toujours en décalage structurel par rapport à la moyenne européenne.

Beaucoup d'initiatives sont proposées pour accompagner les entreprises avec les acteurs de l'énergie, pour trouver les meilleures solutions. Des diagnostics sont effectués par les CCI par l'intermédiaire de l'association GRACE, dédiée à l'accompagnement des entreprises pour la maîtrise de leurs consommations énergétiques.

Mais nous sommes bien dans un domaine qui nous dépasse et qui dépend de décisions politiques. Des amorces de solutions européennes et françaises sont en discussion, mais elles ne semblent pas encore à la hauteur de la situation !

Faut-il être fataliste, je ne le pense pas. Devons-nous être combatifs, j'en suis convaincu, mais cela doit être collectif.

Le partage de bonnes pratiques et de diagnostics, c'est bien, mais est-ce réellement suffisant ?

Non, il est urgent d'agir et d'apporter des solutions réelles pour la sauvegarde de notre modèle économique, de notre industrie en France et en Mayenne. Ne rien faire serait la mort certaine de milliers d'emplois et d'entreprises. Au sein de la Chambre de Commerce et d'Industrie, nous devons aller plus loin dans l'accompagnement individuel des chefs d'entreprises qui seraient confrontés à ces difficultés.

Notre volonté, au niveau des CCI des Pays de la Loire, est de mettre en œuvre une brigade d'hommes et de femmes, dans une logique d'emplois partagés (via des groupements d'employeurs, pourquoi pas ?), qui devraient accompagner le chef d'entreprise qui le demande, pour trouver avec lui les solutions lui permettant de pérenniser son entreprise en l'accompagnant dans la durée.

Voilà l'engagement sur lequel les Chambres de Commerce et d'Industrie des Pays-de-la-Loire se sont réunies pour trouver une solution et être au plus proches des chefs d'entreprise en difficulté, non pas simplement pour discuter quelques heures avec eux, mais vraiment pour les accompagner et trouver la solution adéquate.

Je suis de nature optimiste, mais toutefois quelque peu inquiet. Il me semblait primordial d'évoquer ce sujet de l'énergie et de vous transmettre ce message.

Bruno Lucas souhaite intervenir, Monsieur le Préfet, et vous faire part des éléments qu'il a réunis au sein du Medef.

Bruno Lucas, membre élu, Président du Medef 53

Monsieur le Préfet, chers amis chefs d'entreprise, je suis, comme vous le savez, d'un naturel très optimiste. Nous avons invité à se réunir hier matin des énergéticiens, des conseillers et une vingtaine d'entreprises qui nous avaient alertés sur ce sujet de l'énergie. En réalité, nous étions une cinquantaine d'entreprises pour lesquelles la crise énergétique est une réelle préoccupation. Mon secteur du BTP n'est pas le plus impacté, même si la crise énergétique générera des conséquences financières.

J'ai rencontré plusieurs entreprises en réel danger de mort. Assurément, il y a un péril mais pourquoi ? Soit ces entreprises ne sont pas assez petites pour profiter du bouclier énergétique, ou alors, elles ne sont pas assez grandes, sachant qu'Engie, opérateur privé, va protéger effectivement les très gros utilisateurs. Toutes les entreprises présentes à cette réunion entrent dans ce créneau. Exemple, une entreprise générant 2,8 millions d'euros de chiffre d'affaires va voir sa facture énergétique passer de 50 000 euros à 500 000 euros ! Bien sûr, l'impact touche principalement l'industrie, mais l'industrie au sens large du terme. Il subsiste en Mayenne de l'industrie textile : pour certaines de ces entreprises, le prix du mètre linéaire va quasiment doubler ! Elles ne sont absolument pas capables de répercuter ces hausses considérables.

En réalité, jusqu'à présent, les conseils étaient de ne pas renouveler les contrats maintenant. Une grande majorité d'entreprises ont des contrats qui arrivent à terme à fin 2022 et d'autres sont un peu protégées jusqu'à fin 2023. Par ailleurs, certaines d'entre elles renégocient depuis 18 mois. La crise ukrainienne n'a fait qu'amplifier le phénomène, même si elle n'en est pas la cause première.

Certaines entreprises doivent signer ou non un nouveau contrat avant fin octobre 2022. C'est pourquoi, j'évoquais le délai d'un mois. Il faut agir vite. Des discussions ont lieu à Bruxelles, mais elles n'aboutiront pas d'ici là. L'Etat fait un effort qui ne sera pas suffisant au regard de la situation des coûts qui passent de 100 euros à 1 000 euros, voire plus.

J'ai vraiment été impressionné par l'échéance à très court terme et surtout par les conséquences. Le Président de la République s'est exprimé aujourd'hui en conseillant aux entreprises de ne pas signer, mais dans ce cas précis, leurs livraisons d'énergie peuvent être annulées. La plupart des entreprises présentes à la réunion d'hier, pensaient réellement à la fermeture de leurs unités de production. A la différence de la crise Covid-19 où nous avons tous fermé nos entreprises le même jour, dans ce cas précis, elles vont prendre sur leurs fonds propres et ces fermetures partielles ou définitives vont s'étaler sur toute l'année 2023.

Il y a vraiment urgence à agir à très court terme. Nous ne demandons pas du « quoi qu'il en coûte », mais simplement des solutions économiques. Cet échange m'a réellement fait prendre conscience du risque économique, mais aussi du risque social. L'Etat a réglé le cas des particuliers, mais globalement la situation va se renouveler, puisqu'un grand nombre de personnes seront à nouveau en situation de chômage partiel, du fait de fermetures de sites de production, phénomène existant déjà. En Mayenne, des entreprises envisagent de stopper leur activité en début d'année 2023. Il y a réellement des entreprises en danger de mort à court et moyen terme ; il faut donc agir, et agir très vite.

Lors de nos échanges avec des bureaux d'études spécialisés qui conseillent les entreprises, personne ne trouve de solutions eu égard au coût de l'énergie. Ces rencontres se déroulent aussi dans d'autres départements. Monsieur le Préfet, nous pouvons imaginer que les autres préfets des départements des Pays-de-la-Loire ou autres départements feront remonter les mêmes problématiques.

Applaudissements

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne

Merci Bruno pour ces précisions.

Monsieur le Préfet, vous comprenez pourquoi je tenais à votre présence ce soir et je vous laisse la parole.

Xavier Lefort, Préfet de la Mayenne

Messieurs les Présidents, chers amis,

Comme vous l'avez précisé, l'heure n'est plus « au quel qu'il en coûte ». La situation des finances publiques ne permet pas de déclencher un système d'aide qui viendrait à la rescousse ou au secours de toutes les entreprises en difficulté. Nous sommes sans doute au début d'une crise majeure.

Nous constatons, avec nos collègues de la DDFIP, que les entreprises de notre département ont une formidable résilience, mais nous sommes à mi-septembre. Les indicateurs actuels montrent que les entreprises résistent, mais nous n'avons pas renégocié les contrats de fourniture de gaz et d'électricité. Nous ne maîtrisons pas tout à fait l'impact de la hausse du coût de l'énergie, et nous allons très certainement au devant d'impasses ou de difficultés majeures.

Je dois rappeler les dispositifs existants depuis le 16 septembre 2022 que sont le bouclier tarifaire, le PGE Résilience et l'aide aux énergies, qui ne répondent pas, certes, à tous les enjeux, mais aujourd'hui, des solutions sont apportées aux entreprises les plus consommatrices d'énergie.

Le deuxième point est que nous allons très vite revenir à la structure CODEFI (Comité Départemental d'Examen des problèmes de Financement des entreprises). Je vous confirme que notre porte est ouverte à toutes les entreprises. Je vais nommer un responsable des échanges et des contacts.

La réponse ne sera pas sous la forme d'une aide financière massive. Il faut qu'une solution puisse être apportée aux entreprises en difficulté, en lien avec la CCI, et examiner les outils mis à leur disposition. Il faut pouvoir identifier très vite les difficultés ; des points réguliers sont effectués sur ce type d'entreprises toutes les trois semaines, mais nous pouvons en accélérer le rythme, avec nos collègues des finances publiques, et mettre ainsi en place des allègements créances fiscales et sociales.

Merci de votre invitation, **Président** J'entends bien les obstacles précités. Les réponses apportées aujourd'hui ne sont pas forcément à la hauteur de ces difficultés. Le gouvernement en a pris la pleine mesure. Nous nous organisons au sein du département pour apporter une réponse aux entreprises concernées, dans la limite aujourd'hui, des dispositifs que Bercy propose. Nous allons réunir au plus vite le CODEFI, ne serait-ce que pour identifier, au-delà de l'alerte générale, les secteurs et les sociétés qui sont les plus directement impactés.

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne

Merci infiniment Monsieur le Préfet. Il était de notre devoir de vous apporter ces éléments et de vous alerter, d'autant plus qu'à l'heure actuelle, les entreprises ne sont pas encore dans la difficulté et nous souhaitons, en conséquence, interrompre cette montée vers des problèmes financiers.

Samuel Tual, membre élu, Président du Medef Région Pays-de-la-Loire

Je souhaite réagir aux propos de Monsieur le Préfet et à ceux de Bruno Lucas.

Malheureusement, il n'existe pas aujourd'hui de réponses ou de solutions proposées pour les entreprises les plus énergivores. Il existe des solutions qui, toutefois, ne répondent pas à l'enjeu du moment. Nous partageons tous cette situation, tant en Mayenne qu'au niveau de la région. La situation est due à des décisions politiques prises dans le passé, la réponse ne peut être que politique. Le Président de la République a déclaré cet après-midi qu'il fallait démarrer les renégociations avec les fournisseurs d'énergie, puisque la seule solution politique à trouver est à la hauteur de l'Europe, et à très court terme, afin que la hausse des prix de l'énergie cesse. Nous n'avons que le choix d'attendre la décision politique qui va réparer le passé.

Bruno Lucas, membre élu, Président du Medef 53

Pour étayer les propos de Samuel Tual, l'Espagne (voire le Portugal), c'est-à-dire la péninsule ibérique, a eu le droit à une dérogation pour traiter le problème et apporter des solutions pour certaines de ces entreprises. Il est clair que la décision française sera européenne et à très court terme.

Xavier Lefort, Préfet de la Mayenne

Effectivement, il n'existe pas de solutions miracles ou de réponses systémiques à la crise, que nous essayons d'anticiper. Les indicateurs tiennent la route pour l'instant. Les derniers chiffres montraient récemment qu'il y avait une baisse légère, mais en réalité seulement un petit fléchissement.

Vous l'avez dit, Président, toutes les mesures prises par les uns et les autres de décarbonation et d'affranchissement du coût de l'énergie sont aussi la réponse à apporter.

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne

Les entreprises sont bien conscientes des demandes de réduction de 10 % de la consommation d'énergie de l'Etat durant l'hiver prochain et vont en tenir compte.

Samuel Tual, membre élu, Président du Medef Région Pays-de-la-Loire

En complément, sur le sujet de la sobriété, des efforts sont engagés depuis longtemps et encore plus à l'heure actuelle. Il ne faudrait pas que l'Etat décide d'un plan de sobriété imposé. Ce serait potentiellement la « goutte d'eau » qui exaspérerait les entreprises en difficulté. Faisons leur confiance dans leur responsabilité au sein de cette démarche.

Un autre sujet préoccupant, en lien avec le risque de casse d'entreprises, est le risque social. Nous sommes dans un contexte où les salariés appréhendent la fin de l'année 2022 avec des revendications d'augmentation de salaire très soutenues, à juste titre, puisque l'inflation est forte. Les relations entre les salariés et les représentants du personnel commencent à se tendre, car les revendications sont justes et motivées, mais les réponses à ces demandes ne pourront être favorables.

Cyrille Laheurte, Directeur Général

Je profite, Monsieur le Préfet, de votre présence. Sur la sobriété et notamment sur le délestage et l'effacement, avez-vous des points particuliers de mise en garde ?

Xavier Lefort, Préfet de la Mayenne

Sur le délestage électrique, nous devons être raisonnablement confiants dans la capacité du système électrique à tenir. Si nous écoutons nos collègues de RTE (Réseau du Transport d'Electricité), si nous effectuons tous des efforts et prêtons attention aux dispositifs, nous devrions passer l'hiver sans trop de difficultés et en tous les cas, sans risque d'un délestage massif.

Je vais bientôt signer un arrêté listant les sites qui sont dans les 38 % à ne pas être délestés, tels que les établissements de santé, quelques sites Seveso ou autres services de secours

Nous sommes dans l'extrême urgence. Mais encore une fois, le risque électrique est minime.

Le sujet du gaz est plus compliqué. Nous allons adresser dans les jours qui viennent un questionnaire à toutes les entreprises qui consomment plus de 10 GWh et ainsi, identifier les réelles difficultés, les capacités d'économie dont elles disposent ou non et ce, pour établir le plan de délestage gaz.

Patrice Deniau, conseiller technique

Je représente la Mayenne pour les entreprises des Pays-de-la-Loire de taille intermédiaire, c'est-à-dire les entreprises comprises entre 250 et 5 000 collaborateurs. Une réunion s'est tenue avant-hier à Angers et il est vrai qu'il ne faut pas oublier le risque psychologique. Je suis un prestataire de services et j'ai été frappé de voir de grands patrons plus que préoccupés. Il ne faut absolument pas minimiser ce risque. J'ai rencontré des personnes qui sont sûres et certaines que leur entreprise va disparaître avant la fin de l'année, tout en se disant que ce n'est pas possible puisque l'Etat va les aider, mais comment ? Leurs factures d'énergie seront supérieures à leur chiffre d'affaires.

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne

Il était nécessaire d'aborder ce sujet grave aujourd'hui, et l'engagement qui doit être le nôtre pour accompagner les entreprises. Nous sommes dépendants de décisions politiques européennes et nationales à venir.

Nous allons déjouer maintenant la vie institutionnelle.

III - VIE INSTITUTIONNELLE

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 19 mai 2022

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne

Je soumetts au vote le procès-verbal de cette séance.

Pour	: 20
Contre	: 0
Abstention	: 0

Je vous remercie de cette unanimité

2. Synthèse des réunions de bureau

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne

Vous avez déjà pris connaissance de la **synthèse des réunions de bureau** qui se sont déroulées le **13 juin 2022**, le **4 juillet 2022** et le **5 septembre 2022**.

Elle vous a été adressée par voie électronique et a été versée dans l'extranet élus.

Elle a pour but de reprendre les principaux points examinés par le bureau et portés à la connaissance des membres pour validation en Assemblée Générale. Merci Brigitte pour la restitution des travaux effectués en réunion de bureau.

3. Représentations extérieures

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne

Nous poursuivons sur les représentations extérieures.

✓ *Etat récapitulatif*

44 représentations extérieures ont eu lieu depuis l'Assemblée Générale du 19 mai 2022, ce qui correspond à un taux de présence CCI 53 de 75 %. Continuons ainsi, car plus nous serons nombreux à participer en tant que membres de la CCI à ces représentations, et plus notre voix sera entendue et portée.

4. Appel à Manifestation d'Intérêt – Territoires d'Industrie 4.0



Laurent David, Directeur Formation CCI 53

Mesdames, messieurs, bonsoir.

Je suis Laurent David, Directeur de CCI Formation.

Nous avons obtenu l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Territoires d'Industrie 4.0 », avec l'idée de proposer aujourd'hui des formations industrielles et répondre ainsi aux attentes des entreprises mayennaises. Le financement est effectué par BPI France. Ce projet proposé en avril 2022 a reçu une réponse favorable en juin 2022. Nous avons dès lors démarré, sachant que nous sommes sur la même idée à la CCI 49, puisqu'il sera dupliqué sur Cholet qui a obtenu aussi ce marché.

Nous sommes dans l'accompagnement du développement des entreprises et de la formation des managers intermédiaires dans l'industrie du futur. L'objectif est d'être en capacité de proposer plusieurs formations initiales qui soient vraiment un complément à l'offre existante. Nous sommes sur trois formations dont une formation principale Bac +3, qui est le Bachelor Industrie du futur, portée par l'ESTIA à Bayonne dans le Sud-Ouest. Nous allons proposer cette formation sur Laval et sur Cholet.

Elle comportera trois années de cours et des périodes importantes en entreprises, puisqu'elles sont parties prenantes dans ce projet. Ce Bachelor s'adressera à des étudiants qui intégreront cette formation dès la rentrée de septembre 2023 ; nous disposons donc d'un an pour la mettre en place au sein de la formation CCI 53.

Nous proposons aussi deux titres professionnels : Technicien en Méthodes Process et Technicien Supérieur en Méthodes Exploitation Logistique, dit TSMEL.

Dès septembre 2023, seront proposés le Bachelor et le titre de Technicien Supérieur Méthodes Exploitation Logistique. Le TSMEL est un titre éligible à l'apprentissage. Des apprentis intégreront cette formation en contrat avec des entreprises. Le Bachelor s'adressera à des jeunes qui suivront la formation, effectueront des stages en entreprises et seront potentiellement, trois ans après, employables au sein des entités industrielles de la Mayenne.

Nous avons débuté par tisser des liens partenaires et pour cela, nous avons engagé des démarches. Un COPIL 49/53 a été créé au sein duquel nous avons sollicité Jean-Luc Gressier (projet Dynamic) pour l'apport de son expertise au niveau de l'industrie. Nous allons y associer aussi des entreprises industrielles. J'en profite pour remercier l'UIMM qui nous a accueillis récemment ; nous avons visité leur structure et étudié ensemble la possibilité de collaborer et d'utiliser des espaces techniques et des moyens fournis par leurs soins.

Nous allons porter ce projet avec l'ESTIA, au regard d'une convention de collaboration que nous devons élaborer conjointement. Un groupe de travail se réunira le 3 octobre prochain.

Laval Virtual est aussi un acteur incontournable en Mayenne avec lequel nous allons travailler. Nous avons visité également leurs plateaux techniques et découvert des outils digitaux et virtuels. Nous avons opté d'intégrer dans le Bachelor, une approche virtuelle et de réalité augmentée durant les trois années de la formation, à l'aide d'outils proposés par Laval Virtual qui sera, en conséquence, associé à ce projet pédagogique.

Nous envisageons aussi de nous rapprocher du Fab Lab qui doit ouvrir ses portes très prochainement. Un de nos chefs de projets, Philippe Moreau, fait partie du groupe de travail initié.

Des entreprises sont aussi, bien entendu, nos partenaires incontournables, avec lesquelles nous allons travailler. Nous souhaitons associer très rapidement des managers intermédiaires d'entreprises industrielles au sein du COPIL.

L'ESTACA est également un acteur essentiel dans notre projet. Nous avons mis en place un groupe de travail avec une première réunion le 10 octobre 2022, afin de définir comment l'ESTACA peut nous apporter ses compétences, son expertise et ses moyens.

La Technopole pourrait également mettre à notre disposition ses outils techniques et ses espaces.

Nous avons, en conséquence, déjà tissé des liens avec quelques partenaires pour la réussite de ce projet. Nous avons aussi lancé le recrutement d'un chargé de mission, expert industriel qui nous accompagnera dans cette réalisation.

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne

Merci Laurent pour ces précisions importantes. Cet AMI est une vraie reconnaissance de notre savoir-faire dans le domaine de la formation.

Laurent David, Directeur Formation CCI 53

C'est une vraie chance et une véritable opportunité et encore une fois, un projet qui est dupliqué sur deux CCIT que sont le Maine-et-Loire et la Mayenne, un beau projet collectif et collaboratif.

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne

Dans le même cadre, dans un esprit coopératif, nous avons un autre appel à projet : *Entreprendre au cœur des Territoires*, que nous avons réussi à créer avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et Initiative Mayenne. C'est une réelle reconnaissance à ce que nous souhaitons apporter. J'invite Maëlle Morvan à vous en faire état.

5. Appel à projet : *Entreprendre au cœur des Territoires*

Maëlle Morvan, Directrice Appui aux Entreprises

C'est un vrai projet collectif, mayennais à 100 %

Il y a eu près de 230 candidats présentés au niveau national sur cet appel à projet, et seulement 43 sélectionnés, dont la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne. Ce projet est collectif avec trois acteurs que sont la CCI, Initiative Mayenne et la CMA.

Le grand intérêt de cet appel à projet est de favoriser la création et la transmission-reprise des entreprises, vrai sujet pour la Mayenne, puisque 30 % des chefs d'entreprise de notre territoire ont plus de 55 ans. Ce projet est essentiel pour accompagner nos entreprises.

Le deuxième intérêt de cet appel à projet est la territorialité. Nous avons très souvent des projets pour financer les villes-centres, mais dans ce cas particulier, nous avons réussi à fédérer les 9 EPCI du territoire, c'est-à-dire que l'ensemble du département de la Mayenne va pouvoir profiter de ce dispositif et recevoir un accompagnement de proximité, avec des permanences de collaborateurs de la CCI, d'Initiative Mayenne et de la CMA au sein de chacun des EPCI du territoire.

L'enveloppe financière est de 149 000 euros et la durée devrait être de deux ans et demi.

Cet appel à projet concerne une dizaine d'actions.



Actions présentées et retenues pour la durée du dispositif (mi-2022 – fin 2024)

- 1.1 : Analyser le territoire pour maintenir, développer et faciliter l'implantation d'activités de proximité
- 1.2 : Promouvoir les entreprises à reprendre et les locaux disponibles
- 1.3 : Sensibiliser à la transmission et à la reprise d'entreprise
- 1.4 : Accompagner les cédants à la transmission de leur entreprise
- 2.1 : Faciliter l'accès à l'offre d'accompagnement des entrepreneurs
- 2.2 : Renforcer l'information des futurs entrepreneurs
- 2.3 : Favoriser l'orientation des entrepreneurs vers des projets de reprise
- 2.4 : Renforcer l'accompagnement individuel post-crétion/reprise
- 2.5 : Renforcer l'accompagnement collectif post-crétion/reprise
- 2.6 : Renforcer la professionnalisation des animateurs EPCI

Nous pouvons, en conclusion, féliciter Initiative Mayenne et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de nous avoir suivis en un temps record sur ce projet, puisque nous avons répondu à ce dossier en un mois seulement. La force du collectif mayennais est un réel atout et j'en suis impressionnée au quotidien.

Applaudissements

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne

Merci Maëlle pour cette présentation claire.

Nous poursuivons avec deux autres sujets : le nouveau bâtiment de formation Campus et le foncier Saint-Berthevin.

6. Bâtiment Campus

Un projet ambitieux que nous devons réussir avec le soutien des collectivités locales !



Christophe Terrien, membre du bureau, référent formation

Nous allons tout d'abord échanger sur les réalisations du Campus en termes de formation professionnelle et d'enseignement supérieur, du CAP au Master. Nous intervenons sur ce Campus en trois points :

- la formation initiale (500 apprenants) avec des dispositifs d'alternance, apprentissage ou professionnalisation. Nous commençons à œuvrer sur le statut étudiant, pour certains dispositifs de formation lors de la première année de son BTS, l'étudiant pouvant être un peu trop jeune pour apporter une valeur ajoutée à l'entreprise. Nous laissons l'opportunité aux jeunes d'avoir ce statut étudiant pour qu'ils puissent ensuite, sur la deuxième année, poursuivre sur une alternance,
- la formation continue (1000 stagiaires),
- la VAE (Validation des Acquis et de l'Expérience).

Frédéric Devineau, membre du bureau, référent formation

Pour rappel, la formation de la CCI de la Mayenne comporte à la fois un CFA et deux Campus regroupant toutes les filières initiées depuis une dizaine d'années, à la fois dans le management, le tertiaire, le commerce, l'administration et l'informatique à l'IIA. L'enjeu de ce Campus est d'aller vers l'ajustement aux besoins des entreprises, mais aussi de pouvoir se rassembler et continuer ainsi, à répondre aux nécessités de notre territoire, de ses entreprises et des jeunes. L'ambition est de compter 600 apprenants à échéance de 3 années ; l'enjeu est bien entendu de continuer à s'ajuster aux besoins actuels. C'est aussi de développer notre attractivité, d'où l'objectif de regrouper l'ensemble de notre offre de formations dans un bâtiment unique.

L'objectif de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne est de s'associer à toutes les structures de formation environnantes et aussi, certainement, de se différencier par cet ajustement. Pour exemple, l'IIA et sa capacité de posséder des sites ailleurs qu'en Mayenne, illustrent cette excellence. Nous avons su depuis plus de vingt ans dispenser une formation extrêmement qualifiante en Mayenne et la développer maintenant sur d'autres territoires. C'est une grande force !

Nous sommes sur une évolution par rapport à l'exercice passé avec plus de 500 apprenants, pour un objectif à 3 ans de 600 apprenants. Nous sommes donc sur la bonne voie.

Nos entreprises sont les parties prenantes de ces formations. Les acteurs de la CCI font de la promotion, accompagnent et font du sourcing. L'enjeu est extrêmement important, puisqu'il y a de la concurrence avec d'autres formations. Nous sommes les premiers vecteurs pour la proposition de formations dans notre environnement, y compris, envers nos collaborateurs qui peuvent parfaitement démarrer des formations en alternance par exemple.

Christophe Terrien, membre du bureau, référent formation

Pour compléter les propos de Frédéric, le Campus est effectivement celui de la CCI de la Mayenne, mais il s'inscrit dans un périmètre. Il faut donc que nous étudions ce projet avec tous les autres acteurs de la formation et que la vitrine soit ainsi, non plus uniquement mayennaise, mais aussi axée sur l'extérieur. Aujourd'hui, 50 % des mayennais sont formés dans nos écoles. Cette vitrine doit bénéficier aux écoles de la CCI.

Je laisse la parole à Cynille Laheurte pour nous présenter le futur bâtiment.



Cyrille Laheurte, Directeur Général

Merci Messieurs.

Vous l'avez bien compris, c'est une ambition forte de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne déjà engagée sur le précédent mandat. Nous sommes passés de 250 apprenants à plus de 500 depuis 2016, ce qui démontre bien l'activité importante et un renouvellement permanent de notre offre, tel que le BTS Commerce International lancé en septembre dernier, avec le soutien de Mayenne International. Il nous faut toujours trouver les réponses à vos problématiques et à vos enjeux : le BTS Commerce International en est une belle illustration avec une première promotion d'une dizaine d'apprenants.

Pour répondre aux enjeux du territoire, les 10 000 étudiants ou post bac sur le territoire sont à attendre dans les années qui viennent, alors qu'ils sont 6 000 à l'heure actuelle. Il sera nécessaire d'attirer des jeunes des territoires voisins afin d'atteindre cet objectif. Nous avons besoin pour cela, de vitrines et de bâtiments totémiques. Nous avons lancé en fin d'année dernière un concours de maîtrise d'œuvre pour le choix d'un architecte. Nous avons reçu 108 candidatures sur lesquelles nous en avons sélectionné 4 en janvier 2022. Ces dossiers ont été analysés par notre assistance à maîtrise d'ouvrage, le cabinet AMOFI. Les travaux ont été présentés à la commission consultative des marchés et au jury de concours, en présence de nos partenaires : département, agglomération et région, le 17 mai 2022. Nous avons finalisé l'offre et ajusté un certain nombre de points de la candidature de celui qui arrivait en tête de ce classement. Nous vous proposons de valider le choix du cabinet d'architecte.

L'objectif est d'ouvrir ce bâtiment pour la rentrée de septembre 2025 avec un lancement de travaux sur le second semestre 2023.

Je tiens à souligner l'importance de nos partenaires : le conseil régional, le département et l'agglomération, et à rappeler les enjeux économiques. C'est un projet financier qui était à hauteur de 12,5 millions d'euros TTC. Nous avons subi l'augmentation des prix, puisque les indices de référence d'évaluation du marché ont augmenté de 6 points. Nous avons encore quelques discussions en cours avec nos partenaires financiers pour finaliser totalement le budget, lors d'une prochaine rencontre.

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne

Quoiqu'il arrive, ce bâtiment doit être élaboré ; c'est l'ambition de la CCI de la Mayenne d'accueillir l'ensemble des personnes sur un même site. Les Pays-de-la-Loire ont déjà réévalué significativement leur accompagnement, mais le cas échéant, nous devons trouver des solutions en termes de financement.

Ce projet fait état de combien de mètres carrés ?

Cyrille Laheurte, Directeur Général

Ce sont 3 000 mètres carrés, soit quasiment l'équivalent des surfaces réunies des deux sites actuels, une croissance significative des effectifs et surtout, une optimisation de cette surface entre les deux bâtiments. Nous intégrons aussi le CNAM, partenaire de ce projet, déjà locataire sur l'IIA.

Ce projet est un marché négocié avec le concours d'une maîtrise d'œuvre pour la construction de ce campus. Nous avons retenu le cabinet Architecture Plurielle, basé à Rennes, spécialisé notamment sur des bâtiments à haute performance environnementale. C'était un des enjeux importants du concours et cela revêt aujourd'hui la nécessité de la performance énergétique thermique de ce bâtiment. Nous allons poursuivre notre dialogue, et finaliser ainsi notre cahier des charges fonctionnel, afin de lancer dans les prochains mois, les marchés de travaux. La prise d'effet de ce marché est au 1^{er} octobre 2022, sur une base d'honoraires négociés avec l'architecte, qui sont dans les ratios du marché, autour d'un million d'euros sur l'ensemble du processus de maîtrise d'œuvre.

Nous ne pouvons pas vous montrer toutes les planches de ce projet, mais nous en laisserons quelques uns à votre disposition. Ce bâtiment, relativement sobre dans son architecture, est orienté vers le bâtiment actuel du campus. Nous essayons de limiter au maximum les surfaces linéaires du bâtiment, éviter ainsi des déperditions, et de compenser les moindres performances énergétiques par la multiplication de systèmes internes, soit pour le réchauffer, soit pour le refroidir. Ce bâtiment est à ossature bois sur une structure béton. Nous travaillons sur l'ensemble de la longueur de ce bâtiment, puisque l'enjeu est aussi qu'il s'inscrive dans la dynamique du site actuel, avec l'ensemble des services nécessaires à la vie étudiante, impliquant de vrais enjeux avec les collectivités. C'était un des projets qui intégrait le mieux le bâtiment dans la topographie du site, avec un certain nombre de dénivelés, nécessitant le moins de déblais - remblais. Nous pourrions conserver du foncier à l'arrière et imaginer d'éventuelles extensions à l'avenir.

Vue perspective façade principale



Plan de masse



La particularité de ce bâtiment est un grand espace polyvalent qui servira de lieu de vie et d'animation. Cet espace pourra, en dehors de la formation, être un lieu de rencontres et d'échanges avec des acteurs partenaires et communiquera avec une grande salle de réunion.

Vue d'ambiance salle de convivialité



Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne

Nous souhaitons concevoir un bâtiment qui soit le plus conforme possible aux normes énergétiques, voire même en les anticipant. La toiture, par exemple, pourra être équipée à l'avenir de panneaux photovoltaïques. Les matériaux sont isolants, donc plus onéreux, mais nous permettent d'entrer dans un écosystème vertueux au regard de la construction de ce bâtiment, qui doit servir pour la formation, mais aussi le plus souvent possible. La volonté est que tous ces mètres carrés soient utilisés pour tout autre événement de la CCI et de ses partenaires.

Laurent Lairy, membre élu

Combien d'étudiants pourront être accueillis dans ce nouveau bâtiment ?

Cyrille Laheurte, Directeur Général

Comme évoqué précédemment, nous sommes à 500 jeunes avec l'objectif d'atteindre les 600 étudiants en temps plein, avec les cycles des alternants et un millier de stagiaires en formation continue.

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne

Si nous souhaitons, à l'avenir, allonger ce bâtiment, l'extension serait très aisée en termes de longueur. D'autres projets présentés ne permettraient pas une évolution du bâtiment et nous n'aurions pas pu atteindre par exemple 700 ou 800 étudiants.

Cyrille Laheurte, Directeur Général

Dans ce cadre précis, nous sommes en avance aujourd'hui de deux années au regard de la feuille de route fixée en termes de croissance des effectifs, ce qui nous permet d'imaginer que le bâtiment actuel puisse, le cas échéant, continuer à accueillir des formations à la fois pour nos besoins, mais aussi pour d'autres écoles. Nous avons souhaité nous inscrire sur la parcelle existante, dans une logique de gestion économique du foncier, avec le gain en hauteur d'un niveau. Nous aurons une capacité de développement également sur ce bâtiment.

Christophe Rouillard, conseiller technique

Qu'en sera-t-il des parkings, la zone étant déjà très chargée.

Cyrille Lahaurte, Directeur Général

Les mobilités au sens général sont un vrai sujet, mais nous devons nous en emparer collectivement. Nous développons les mobilités douces. Nous avons résolument considéré que l'enjeu du stationnement est un collectif de zone. Il faut étudier, avec la collectivité, comment l'ensemble de ces stationnements peuvent être optimisés, tous les acteurs rencontrant la même problématique.

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne

Nous pouvons maintenant dérouler la délibération n° 05_2022 et passer au vote.

- ✓ *Projet de délibération n° 05_2022 : construction du bâtiment formation à Changé et passation du marché négocié de maîtrise d'œuvre pour sa construction*

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les explications concernant le projet de construction du Campus à Changé, le planning de l'opération et son plan de financement ont été données lors de l'Assemblée Générale.

Suite au lancement du concours de Maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau bâtiment formation, la CCI de la Mayenne a reçu 108 candidatures.

Le 1^{er} jury de concours du 26 janvier 2022, composé notamment d'architectes, d'élus de la CCI de la Mayenne, du Département et de Laval Agglo, a retenu 4 candidats sur les 108 candidatures.

Les 4 projets des architectes retenus par le premier jury ont été présentés au second jury de concours du 17 mai 2022. Suite au classement des 4 projets, le lauréat du concours désigné par le second jury est Architecture Plurielle (Rennes).

En vertu de l'article R2122-6 du code de la Commande publique, la CCI de la Mayenne est entrée en négociation avec Architecture Plurielle en vue de la passation d'un marché négocié, sans publicité ni mise en concurrence préalable, ayant pour objet la réalisation d'une prestation de maîtrise d'œuvre de la construction du nouveau bâtiment formation.

A l'issue de cet exposé, l'Assemblée adopte, à l'unanimité des membres élus présents, la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION

CONSIDÉRANT les explications fournies à l'appui de cette délibération.

CONSIDÉRANT l'examen du bureau réuni le 5 septembre 2022.

L'ASSEMBLEE GENERALE

- **AUTORISE** son Président à signer le marché sans publicité et mise en concurrence préalable de maîtrise d'œuvre de la construction du bâtiment formation à Changé avec Architecture Plurielle, pour un montant estimatif de 1 084 804,00€ HT.

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Je vous remercie de votre unanimité.

7. Foncier Saint-Berthevin

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne

Le foncier Saint-Berthevin concerne l'ancien Parc des Expositions, autour du site actuel de l'enseigne Leroy Merlin.

Cyrille Laheurte, Directeur Général

La CCI 53 est propriétaire d'un foncier d'environ 90 000 m², autour du magasin Leroy Merlin actuel, qui était la zone du Parc des Expositions vendue en 2015/2016. Vous pouvez visualiser sur ce schéma l'ensemble des parcelles qui sont propriétés de la CCI de la Mayenne aujourd'hui.



Il existe deux logiques sur ces parcelles.

Une première logique est faciale au magasin et concerne les deux parties latérales.

Sur ces deux « oreilles », la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne, au moment où elle a vendu le Parc des Expositions, avait d'abord signé une promesse unilatérale de vente, au bénéficiaire Leroy Merlin, qui aujourd'hui, est une foncière. Cette promesse unilatérale de vente est caduque depuis le 31 décembre 2021, ce qui nous offre un peu plus de liberté sur les orientations des choix de vente. Pour autant, Leroy Merlin bénéficie du privilège d'un droit de préférence. Cela signifie que si nous trouvons des acheteurs pour ces parcelles dans les cinq années qui viennent, nous devons en informer au préalable la foncière propriétaire du magasin, qui peut décider de préempter et de se substituer au vendeur aux conditions décidées à l'époque. L'autre contrainte est qu'il y a aussi un code de vue qui limite un peu la constructibilité, de façon à ce que le magasin ne soit pas caché au regard de certains éventuels aménagements.

Ces deux lots sont les plus prisés, car ils ont une vocation commerciale, ce que les autres espaces n'ont pas.

Dans ce cadre, la réalisation de cet ensemble est nécessaire à celle du projet que nous vous avons présenté précédemment, avec l'enjeu de réinvestir la réalisation de ces actifs et conduire ainsi, le projet de financement de nos investissements en formation.

Nous avons convenu avec les membres du bureau, d'avoir une vision d'ensemble des aménagements de la zone, conditionnée aux relations avec la foncière. Notre idée est de débiter à tester les attendus et les attentes de la foncière, notamment sur la phase 1 et de commencer à avoir un premier lot avec le magasin de cycles Cesbron (Véloland). Nous céderions 4 000 m² sur cette emprise à des conditions plutôt bien orientées sur le marché lavallois.



- 1 Acquéreur : Cycles Cesbron Laval (Véloland)
- 2 Parcelle : AS 474 : 3981 m²
- 3 Prix de vente : 242 841 € HT (61 € HT du m²)

Bruno Lucas, membre élu

Je ne trouve pas le prix du m² très cher !

Cyrille Laheurte, Directeur Général

Le prix du foncier sur cette zone est de 45 à 50 euros le m² pour le commerce, et pour l'activité industrielle entre 20 et 30 euros le m².

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne

Nous sommes sur un bon prix de vente avec, d'une part une société lavalloise qui souhaite agrandir son magasin et avoir ainsi un lieu d'exposition, et d'autre part, l'intérêt de connaître la position de Leroy Merlin.

Cyrille Laheurte, Directeur Général

Il faut examiner aussi en fonction des preneurs comment valoriser au mieux le foncier par rapport à la destination de projets qui sont cohérents au regard de la zone, et surtout qu'ils ne déséquilibrent pas l'activité commerciale de centre-ville

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne

Nous pouvons décliner la délibération relative à cette vente de parcelle

- ✓ **Projet de délibération n° 06_2022 : vente d'une parcelle aux cycles Cesbron**

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les explications concernant le projet de vente de la parcelle à Saint-Berthevin par la CCI de la Mayenne ont été données lors de l'Assemblée Générale.

Il s'agit d'un terrain nu d'une surface de 3981 m², situé en façade du magasin Leroy Merlin, boulevard des Loges – 53940 Saint-Berthevin, désigné AS 474, et dont les plans de zonage cadastral et de division sont annexés aux présentes.

La cession de la parcelle serait réalisée au profit de Cycles Cesbron Laval (Véloland) pour un prix de 242 841 € HT (61 € HT du m²).

A l'issue de cet exposé, l'Assemblée adopte, à l'unanimité des membres élus présents, la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION

CONSIDÉRANT les explications fournies à l'appui de cette délibération,

CONSIDÉRANT l'examen du bureau réuni le 5 septembre 2022,

L'ASSEMBLEE GENERALE

- Décide la cession de cette emprise au profit de Cycles Cesbron Laval pour un prix de 242 841 € HT,
- Autorise le Président, Eric HUNAUT, à accomplir tous les actes nécessaires à la réalisation de cette cession et à signer l'acte de vente.

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Je vous remercie de votre unanimité.

Cyrille Laheurte, Directeur Général

Je centralise en collaboration avec David Marquet l'ensemble des contacts ; n'hésitez pas si vous avez quelques sollicitations, à nous les transmettre.

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne

Nous poursuivons avec deux interventions, celles de Mayenne International, puis du Crédit Mutuel.

IV – MAYENNE INTERNATIONAL

1. International Week 2022

Eric Flambard, conseiller technique

Je souhaite évoquer le **BTS Commerce International**, car ces actions que nous menons conjointement avec la CCI font partie d'un cercle vertueux. Nous avons identifié un besoin de recrutement des entreprises à l'international et l'absence de formation en Mayenne.

La rentrée a eu lieu et nous comptons encore 4 jeunes qui sont en recherche d'entreprise. Nous sommes à votre disposition bien évidemment, si vous souhaitez les intégrer à votre société.

Mayenne International, dans un contexte géopolitique très compliqué, a pour vocation de fédérer les entreprises de la Mayenne qui sont déjà à l'international ou qui souhaitent s'y développer.

Vous aurez à votre disposition l'ensemble du programme.

Cette convention-cadre de partenariat nous permet de mener une action dynamique et un travail conjoint avec les membres du bureau. Ce programme est équilibré et s'adresse à la fois aux dirigeants d'entreprise, mais aussi aux collaborateurs, tels que les assistants et assistantes export, avec des programmes dédiés.

Nous étions 25 adhérents au 30 juin 2021 et nous sommes à ce jour 45 membres.

L'objectif est de fédérer davantage d'entreprises, soit 53 l'année prochaine. Notre cible est les primo-exportateurs, mais aussi les ETI (Entreprise de Taille Intermédiaire). Certaines ont déjà été membres de Mayenne International.

Nous avons besoin de ces ETI dans un cadre éthique et d'ancrage local et territorial. Il est primordial que des entreprises plus importantes nous rejoignent, portent la bonne parole et servent de point d'appui pour aider des entreprises plus jeunes.

L'International Week aura lieu sur quatre jours du 26 au 29 septembre 2022 sur les grandes villes de la région Pays-de-la-Loire, avec une préséance à Laval, comme habituellement. Nous avons souhaité deux temps forts :

- l'International Pitch Challenge qui permet à de jeunes entreprises ou des primo-exportateurs de pitcher, devant un jury, leur stratégie de développement à l'international. Nous avons innové cette année en les préparant à ce pitch, exercice très difficile. Des entreprises de toute la région se sont réunies à Château-Gontier le 9 septembre dernier, nous les avons aidées à déterminer leur stratégie de développement. Les prix qui seront décernés le 26 septembre leur permettront de développer leur entreprise et de concrétiser leur action à l'international.
- lors des Universités des Entrepreneurs de la Mayenne, vous aviez accueilli Bertrand Badré. Nous souhaitons qu'il témoigne à nouveau, mais sous un angle plus international. Il sera présent lundi soir et une table ronde sera organisée.

Nous comptons vraiment sur vous pour nous accompagner sur cet événement
 Le site internet de Mayenne International est opérationnel, je vous invite à le découvrir
 (mayenne-international.com).

INTERNATIONAL WEEK 2022

SUITE 26/09/2022 : Evènement temps fort de l'année

INTERNATIONAL PITCH CHALLENGE - 16h - 18h

Venez encourager les exportateurs de demain en assistant à l'International Pitch Challenge à partir de 16h.

9 : c'est le nombre d'entreprises à concourir

Candidats sélectionnés	Département
ETHIC CREATION	44
MATHFLY	44
A M A ENVIRONNEMENT	49
CHALLENGERS	53
H P R SOLUTIONS	53
LEONARD TECHNOLOGIES	53
M C T	53
MAINE ANICI PRESTIGE	72
VOXYMORE	72



LAVAL VIRTUAL CENTER
 Rue Marie Curie - 53810 Changé



INTERNATIONAL WEEK 2022

26/09/2022 : Conférence

organisée à la suite de
 l'International Pitch Challenge

dans le cadre de l'INTERNATIONAL WEEK 2022



Invitation à la conférence d'accompagnement mardi 26/09/2022

Le mardi 26/09/2022, à 16h, nous accueillons les participants du International Pitch Challenge à l'International Week 2022. Cette conférence d'accompagnement sera animée par Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne.

Eric Hunaut
 Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne

Lundi 28 septembre 2022
 17h30 - 18h30

LAVAL VIRTUAL CENTER
 Rue Marie Curie - 53810 Changé



Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne
 Il s'agit d'une belle collaboration avec l'accompagnement de Martine Gasdeblay qui œuvre toujours au sein de Mayenne International.
 Merci Eric pour ces informations.
 Nous poursuivons avec Thierry Derenne représentant le Crédit Mutuel.

Applaudissements

V – PARTENARIAT CREDIT MUTUEL

1. Convention « chèque formation entrepreneur »

Thierry Deranne, chargé d'animation et du développement du Territoire – Direction départementale du Crédit Mutuel

Merci pour ce temps de parole.

Dans le cadre des missions de la CCI de la Mayenne, nous sommes partis du postulat que les chambres consulaires avaient un vrai besoin d'arguments pour aller vers les commerçants, souvent difficiles à mobiliser sur les formations. J'ai convaincu le Crédit Mutuel qu'il fallait véritablement valoriser l'accompagnement de la chambre consulaire auprès des commerçants, car il s'agit bien d'un facteur fort de pérennisation, que ce soit pour la création d'entreprise et la sécurisation du projet de création ou de reprise, ou la pérennisation et le développement des activités.

Pour cette première édition, nous avons proposé une enveloppe de 10 000 euros et mis à disposition de nos clients sociétaires et ressortissants de la CCI, des chèques de 100 euros pour être accompagnés dans le cadre de prestations offertes par la chambre consulaire.

Il n'y a pas de thématiques précises. Nous laissons la CCI décider des personnes à qui elle les propose. Nous sommes sur des actions individuelles de formation ou d'accompagnement collectif, pour guider la performance de l'entreprise et du commerçant.

Cette action peut aussi valoriser les prestations de la chambre consulaire, surtout lorsque les offres sont gratuites. Nous n'avons pas toujours conscience de la valeur donnée par les conseillers de la CCI, alors que ce sont des conseils très précieux.

Partenariat CCI de la Mayenne et Crédit Mutuel MABN

Enveloppe formation : 10 000€

- 100 chèques formation de 100€
- 2 chèques / an / Ressortissant CCI – Sociétaire Crédit Mutuel MABN
- Sous forme de remboursement

Pour quel type d'accompagnement ?

- Individuel ou collectif
- Entrant dans le champs de l'accompagnement de l'activité (hors vente de fichiers)



Entrepreneuriat
Innovation



Commerce
International



Qualité
Compétitivité



Digital
Partnership



Numérique



Compétitivité



Compétences
RH



2. Challenge Défi solidaire, Challenge des pas

Thierry Derenne, chargé d'animation et du développement du Territoire – Direction départementale du Crédit Mutuel

La troisième édition du Challenge des pas, le Défi-solidaire, se déroulera du 26 novembre 2022 au 31 janvier 2023.

Challenge des pas



Troisième édition

26 nov. 2022

31 janv. 2023



Le Crédit Mutuel est une banque mutualiste qui porte des valeurs de solidarité d'entraide.

L'idée est d'accompagner des familles qui ont un enfant de moins de 20 ans en situation de handicap. Il ne s'agit pas d'agir sur la partie maladie, mais seulement aider des familles du territoire dans leur quotidien, par exemple, pour l'aménagement d'un véhicule, d'une salle de bains ou l'achat de matériel très spécifique.

Sur les deux premières éditions, nous avons accompagné 100 familles avec environ 500 000 euros reversés.

Cette année, nous proposons de transformer 200 euros en 1 000 euros, tout en essayant de mobiliser vos salariés autour de ce challenge.

Le Challenge des pas est une application que vous pouvez télécharger sur votre téléphone. Du 29 novembre au 15 décembre 2022, vous serez sollicités, par équipe de 5 (que vous devrez créer au sein de l'entreprise, une ou plusieurs équipes), pour courir ou marcher, et atteindre, ainsi, par palier de pas, une certaine somme d'argent qui sera reversée au Défi solidaire. C'est mobilisateur au sein de l'entreprise, en lien avec la santé, et la finalité est solidaire.

Si vous êtes intéressés, je suis à votre disposition pour l'explication de l'application Kiplin, qui est, bien entendu, gratuite.

Nous avons créé un tableau de participation des entreprises de moins de 250 salariés, avec l'idée d'une contribution à hauteur de 500 euros, qui après défiscalisation, atteignent 200 euros. Sur les 500 euros que les entreprises auront versés, le Crédit Mutuel abondera de 1 euro pour 1 euro versé. C'est un montant minimum que nous vous proposons, mais tout autre montant peut nous être soumis à la hausse comme à la baisse. Nous restons à votre écoute. Chaque don effectué donne droit à une défiscalisation.

Les demandes d'inscription et de participation et au moins votre intention d'effectuer un don, devront nous être transmises pour le 1^{er} novembre 2022. L'ouverture des inscriptions des équipes aura lieu le 8 novembre 2022 avec une communication aux collaborateurs. Le 29 novembre 2022 sera la date de lancement du challenge qui durera 15 jours. Les résultats seront annoncés le 16 décembre 2022.

Pour terminer, je tenais à vous préciser qu'il y a un projet de création de FabLab au sein du Crédit Mutuel, avec une dizaine de partenaires dont l'IIA. Nous travaillons sur la définition de ce lieu depuis plus d'un an maintenant et avons défini un certain nombre de machines. Ce FabLab devait ouvrir au mois de septembre dernier. Ce délai est reporté à février 2023, avec un mois de mise en œuvre et une ouverture officielle en mars 2023.

Je suis à votre disposition si vous souhaitez une présentation plus détaillée de ce projet Créa'Lab et je vous remercie pour votre écoute attentive.

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne

Merci Thierry pour toutes ces précisions très intéressantes et merci au Crédit Mutuel pour sa confiance en notre partenariat.

Applaudissements

VI – ACTUALITES ET AGENDA CONSULAIRES



Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne
Nous poursuivons avec les actualités et l'agenda consulaires.

1. Les CCINERGIES

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne
Notre Président national, Alain Di Crescenzo, avait pour projet de définir en 6 mois un Plan Stratégique 2022-2026 des CCI France. Ce challenge a été relevé par l'ensemble des CCI et nous étions à Paris pour voter ce projet stratégique qui vous sera présenté ultérieurement.

J'ai la volonté d'inviter notre Président national à Laval à notre prochaine Assemblée Générale, ou tout au moins le délégué général CCI France qui a déjà donné son aval pour venir. Nous allons vous transmettre les différents éléments du projet. Alain Di Crescenzo est une personne remarquable, engagée, combattive, fervent défenseur des territoires, en phase absolue avec le Medef, connue et reconnue par l'Etat. Il est un vrai leader qui donne envie de l'accompagner dans ses projets.

La Ministre des PME était présente et son discours très intéressant faisait état qu'elle ne pourrait, bien évidemment, ne faire sans nous, mais que si nous ne faisons rien, elle ne pourra pas défendre les Chambres de Commerce et d'Industrie. Nous avons 18 mois pour réussir ce challenge ; l'équilibre budgétaire est garanti pour l'année 2022 et nous pouvons compter sur le soutien de la Ministre sur 2023. Si nous sommes au rendez-vous du plan stratégique, bien évidemment, il sera plus aisé de défendre à Bercy les budgets des CCI.

Cyrille Laheurte, Directeur Général

Pour ceux qui le souhaitent et qui seront disponibles, le 11 octobre 2022, vous êtes conviés à la présentation de ce Plan stratégique par notre Président national.

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne

Alain Di Crescenzo souhaite réunir les Chambres de Commerce et d'Industrie et montrer leur totale unité.



IMPORTANT Inscrivez vous au rendez-vous CCI du 11 octobre 2022
"LES CCINERGIES" organisé par CCI France (plan stratégique)

CCINERGIES 11/10 La Seine Musicale à Boulogne-Billancourt de 9 h 00 à 14 h 00

brigitte.guilbot@mayenne.cci.fr

**Présentation du Plan Stratégique
2022 – 2026 des CCI de France**



2. Le Hub formation et compétences

Cyrille Laheurte, Directeur Général

Nous sommes un opérateur global de formation : formation initiale, qualifiante ou longue, formation continue courte. Nous avons fédéré l'ensemble de nos énergies régionales. Notre catalogue regroupe plus de 450 offres de formation courte, accessibles à toutes les entreprises du territoire. L'ensemble de ces formations est consultable sur notre site internet, sachant que nous sommes agrégateurs d'expertise et de compétences, puisque l'essentiel de nos intervenants sont des professionnels du territoire ou de la région qui vous accompagnent dans le développement de vos compétences et de vos projets.



Formation CS Septembre 2022

LANCEMENT SITE RÉGIONAL HUB FORMATION ET COMPÉTENCES

Une nouvelle plateforme Web pour accompagner la montée en compétences de vos collaborateurs



<https://formation.paysdelaloire.cci.fr/centre-de-formation/ci-mayenne>

3. Le Club d'affaires

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne

Le 19 septembre dernier, se déroulait le club d'affaires avec pour thème de la conférence : « Développez votre motivation pour une entreprise plus performante ! » Je laisse Cécile qui a introduit ce club d'affaires nous en dire quelques mots.

Cécile Legrand-Theil, vice-Présidente

C'était une très belle soirée avec changement de code au regard des autres clubs d'affaires.

Les commerçants et les entrepreneurs étaient tous satisfaits.

Ces conférences permettent de s'élever par rapport à l'ambiance générale et à tous les points évoqués. Elles nous redonnent de l'énergie et de la motivation.

Pour revenir aux propos du début de cette séance, je suis très inquiète pour les commerçants, car les salariés mayennais sont nos clients. Si effectivement, les entreprises plutôt importantes en Mayenne commencent à décroître ou perdre leurs salariés, les commerçants seront aussi en danger.

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne
Merci Cécile.

Félicitations à toutes nos équipes ! Ce club d'affaires a permis à certains participants de découvrir les moyens de motivation et de mise en avant de leurs équipes, avec un concept détonnant et une standing ovation au conférencier et aux musiciens. C'était très enthousiasmant ! Bravo à toutes et tous !

Conférence : développez votre motivation pour une entreprise plus performante !



4. L'agenda

Cyrille Laheurte, Directeur Général

Vous pouvez déjà retenir ces dates dans vos agendas.

- Le samedi 8 octobre 2022 – Journée du commerce de proximité et de l'artisanat.
- Le jeudi 13 octobre 2022 – La grande aventure d'entreprendre

Agenda octobre

samedi 8 octobre 2022



Dans 18 villes mayennaises



- Le 15 novembre 2022 – La nuit du numérique
- Le 21 novembre 2022 – les 25 ans d'Initiative Mayenne

Agenda

novembre



25 ANS
QUE ÇA MATCHE
ET LE VEST QUE LE DÉBUT

REPORT VISUALIS FORMES DE 2 - AUCUN LOGO



- Le 19 janvier 2023 – Cérémonie des Vœux

Agenda

Janvier 2023

Cérémonie des vœux CCI/Région

le 19 janvier 2023 à 18 h 30
 aux Ondines à Changé



Julia de Funès - Philosophe
 « Bonheur au travail, progrès ou arnaque ? »

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne
Notre prochaine Assemblée Générale du 24 novembre 2022 se déroulera à l'Espace Mayenne dès 17 h 00 précises, avec un agenda très dense.

Agenda

Prochaine assemblée générale

24 novembre de 17 h 00 à 20h30 sauf d'impédiment
à l'**Espace Mayenne**

Présentation du plan stratégique CCI France
Présentation de la feuille de route CCI Mayenne
Budget Rectificatif 2022
Budget Primitif 2023
Plan Pluriannuel 2022-2028
VEFA Maison de l'Economie

- L'agenda des Assemblées Générales 2023

Agenda

Assemblées Générales 2023

- 9 mars à 17 h 30
- 25 mai à 17 h 30
- 28 septembre à 17 h 30
- 23 novembre à 17 h 30

Applaudissements nourris

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne

Nous arrivons au terme de cette Assemblée Générale. Je vous propose de nous retrouver pour un cocktail, qui nous permettra de poursuivre nos échanges

Notre prochain rendez-vous est fixé au jeudi 24 novembre 2022 à 17 h 00 à Espace Mayenne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.

Le Président,



Eric HUNAUT

Le Secrétaire,



Frédéric DEVINEAU

ANNEXES



**CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE**

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

SYNTHESE DES BUREAUX

13 juin, 4 juillet et 5 septembre 2022

Siège - 12 rue de Verdun - CS 60239 - 53002 Laval CEDEX
T 02 43 49 50 00 - www.mayenne.cci.fr - Siret 18530014800013 - APE 9411 Z



Handwritten signatures

Projets immobiliers

Maison de l'économie

Projet VEFA

Dans le cadre des travaux en cours relatifs à la Maison de l'économie au pôle Gare, le projet de VEFA relatif à l'acquisition des espaces envisagés par la CCI (1 plateau ½) sera soumis au vote à l'AG du 24 novembre 2022.

Notre engagement porte sur 2,043 M€ TTC (sur un budget annoncé de 2,5 à 2,6 M€ comprenant les aménagements qui seront à réaliser).

Les équipes projets des différentes structures, animées par Solutions & Co. travaillent à la programmation des aménagements et à la réflexion du fonctionnement de ce pôle partenarial. Des visites de lieux inspirants à Rennes, Nantes et La Roche sur Yon sont en cours.

Projet de convention constitutive d'un groupement de communes pour l'aménagement de locaux dans l'immeuble « Porvis » à Laval

Le groupement de commande vise à gérer de façon homogène l'aménagement de l'ensemble immobilier au regard de la synergie recherchée entre les acteurs. Il devrait permettre également de simplifier la gestion administrative de ces questions tout en recherchant une optimisation des marchés.

Bâtiment Formation

Point inscrit à l'ordre du jour de la séance – projet de délibération n° 5

Marché négocié à la suite du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un campus à Changé pour la CCI de la Mayenne

A l'issue des rencontres des jurys de concours, le cabinet « Architecture Plurielle » (Rennes) a été retenu pour un montant estimatif du marché négocié qui s'élève à 1 084 804,00€ HT.

Une prochaine rencontre avec les 3 collectivités qui sont la Région, le Conseil Départemental et Laval Agglomération, permettra de finaliser l'élaboration du plan de financement.

Foncier Saint-Berthevin

Point inscrit à l'ordre du jour de la séance – projet de délibération n° 6

Dans la continuité des échanges entre les membres du bureau de la CCI de la Mayenne, il a été convenu,

- l'ouverture à la vente, d'une parcelle de 10 000m², à des acteurs du commerce, sous pacte de préférence Ferry Merlin2
- le lancement d'une réflexion d'ensemble de l'aménagement des autres parcelles disponibles sur le foncier, notamment en discussion avec des promoteurs spécialisés sur ces questions.

Ainsi, la séance de ce jour est appelée à se prononcer sur

- la vente d'une parcelle en façade du magasin Leroy Merlin
- Acquéreur : Cycles Cesbron Laval (Véloland)
- Parcelle : A5 474 : 3981 m²
- Prix de vente : 242 841 € HT (61 € HT du m²)

Subventions/cotisations/adhésions

Centre d'Etude de Langues (CEL)

La CCI met en œuvre dans son offre de formation continue, une activité « langues étrangères » en s'appuyant sur le réseau national des CCI (Centre d'Etude de Langues – CEL).
L'adhésion à ce collectif est de 1 100 €. Le bureau a validé cette adhésion.

Challenge Progressons Ensemble

Le Challenge « Progressons Ensemble » organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne en partenariat avec le Crédit Mutuel, s'est déroulé le 16 mai dernier à la CCI.
L'analyse des dossiers et la présentation des actions ont amené le jury à proposer l'attribution des prix et des montants suivants, lesquels ont été validés par les membres du bureau.

Association	Ville	Subvention 2021	Montant proposé pour 2022	Prix obtenus
Castel Shopping	Château-Gontier sur Mayenne	1100	1 200	Communication
CCAL	Landeray	650	650	Coup de cœur du jury
Laval Cœur de Commerces	Laval	1 200	1 200	
Association des Commerçants de Craon.Com	Craon	1 200	1 350	Créativité
Artcom	Ernée	1400	1 400	
Aide aux et Commerçants des 3 Provinces	Fontenay	500	500	Prix fédératrice
As. Cœur d'Ambrières	Ambrières les Vallées	900	950	Attractivité d'un Territoire
Les Commerçants	Gocérie	Pas de dossier	850	
CCATA Mayenne	Mayenne	1 200	1 650	
TOTAL MONTANT SUBVENTION		9 300	10 250	

Journée Nationale Commerce de Proximité

Comme l'an passé, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne propose son soutien auprès des EPCI, Villes et Unions commerciales dans l'organisation de la Journée Nationale du Commerce de Proximité qui se déroulera le samedi 08 octobre 2022.

Cet événement bénéficie, depuis quelques années, d'une excellente couverture médiatique, grâce à la participation de plus de 500 communes sur tout le territoire. Cette mobilisation nationale se traduit par une charte graphique commune symbolisant les valeurs du commerce de proximité : la convivialité, la proximité, le lien social, la solidarité, le savoir-faire et la citoyenneté.

L'association JNCP propose aux organismes consulaires qui portent l'opération, une formule forfaitaire de 720 € HT + 1,79 € HT/ville

Le bureau de la CCI est favorable à la reconduction de l'opération « Journée Nationale du Commerce de Proximité » qui se concrétise par :

- la prise en charge du forfait de 720 euros HT avec la CMA pour le développement du concept,
- la prise en charge de spots publicitaires sur France Bleu Mayenne pour un montant de 1 416 euros HT.

Laval Économie

Cotisation 2022 : 30 € pour l'adhésion du directeur général en qualité de personne qualifiée. Les membres du bureau ont validé cette adhésion.

L'entrepris en Mayenne

Cotisation 2022 pour un montant de 670 €.

Les membres du bureau ont validé cette cotisation.

Conventions/partenariats

Projet de convention « Maison des projets » à Laval

Contexte

La Ville de Laval a programmé d'importants travaux d'aménagements urbains dans son centre-ville dans les prochains mois avec notamment une réhabilitation complète de la Place du Onze novembre et ses abords

Afin d'accompagner les habitants, les commerçants et les usagers du centre-ville de Laval durant les travaux, il a été décidé de mettre en œuvre une maison des projets, située en centre-ville et en dehors des locaux de la collectivité. Ce lieu devra permettre de répondre aux interrogations des usagers du centre-ville de Laval : le projet de réaménagement, le planning et l'avancée des travaux, les plans de circulation, les zones de stationnement, la mobilité urbaine, les animations commerciales, etc

La CCI de la Mayenne a alors proposé de mettre à disposition de la Ville de Laval un local au rez-de-chaussée, situé 18 rue de Verdun (locaux actuels de l'association Laval Cœur de Commerces)

La convention proposée a été validée par les membres du bureau ; elle vise à définir les conditions du partenariat et de mise à disposition à la Ville de Laval par la CCI de la Mayenne du local situé 18 rue de Verdun – 53000 LAVAL.

Le local est mis à disposition de la Ville de Laval à titre gracieux, hormis pour l'utilisation des fluides (électricité, eau, chauffage). Les charges annuelles s'élèvent à 1000 € TTC.

La convention prend effet à compter de sa date de signature, pour une durée d'un an et pourra être reconduite selon accord des partenaires

Ce modèle de « maison des projets » a pour objectif d'être dupliqué sur d'autres EPCI en fonction de l'expression des besoins et de la capacité de la CCI à pouvoir les accompagner.

Projet de convention Mayenne International

Point inscrit à l'ordre du jour de la séance

Un partenariat a été établi en 2021 avec Mayenne International. Il est proposé de le renouveler dans les mêmes termes. Le bilan de l'activité est bon malgré le contexte COVID qui a pesé sur les échanges internationaux. L'association poursuit sa structuration et son développement. Elle compte une quarantaine de membres dont des acteurs clés du département sur le volet international/export. Nous savons que c'est un enjeu majeur pour nos entreprises et notre territoire.

Cette action s'inscrit pleinement en complémentarité avec l'action de la TEAM France Export. Une dynamique régionale des clubs a également été engagée avec une alliance entre tous les clubs départementaux animée par IOC (International Guest Club de Loire Atlantique).

La convention a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre de ce partenariat et notamment les relations entre la CCI et Mayenne International en vue de permettre à cette dernière de bénéficier des moyens humains, ainsi que des services nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les membres du bureau ont décidé d'accorder à Mayenne International une subvention exceptionnelle pour la mise en œuvre de ses actions à hauteur de 10 000 € pour une deuxième année, soit du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Rappel de l'évènement International Week du 26 au 29 septembre [sujet déjà évoqué au bureau du 4 juillet 2022]

Pour illustrer cette convention, nous pouvons faire référence à l'évènement organisé le 26 septembre prochain qui s'inscrit dans une dynamique régionale et dont le portage est largement assuré, pour notre compte et à nos côtés, par Mayenne International.

Convention Charte cancer et emploi

Les CCI des Pays de la Loire ont décidé de signer cette charte afin que le poids des entreprises permette d'enrichir le dossier de réponse à l'appel à projet auquel vont candidater conjointement le CHU de Nantes, d'Angers et l'CCI. Le monde des entreprises pourrait ensuite devenir contributif à l'étude menée par ces 3 partenaires.

Partenariats annuels CCI

V & B Fest

5 000 € HT – 6 000 € TTC

26/27 et 28 août 2022

Stade Lavallois

6 000 € HT - 6 800 € TTC

9 matchs retenus correspondants aux 9 EPCI dont 2 matchs auxquels participeront la formation format 50 places (étudiants, formateurs...). A chaque match, 3 membres CCI/3 membres EPCI

Futsal

Les conditions de partenariats sont en cours.

Foins de la Rue

7 & 8 juillet 2023

Souhait de la CCI de disposer de 50 pass afin de récompenser ses apprenants.

Coût estimatif : 2 500 €

Les 3 éléphants

Mai 2023 – dates encore non diffusées

Souhait de la CCI de disposer de 50 pass afin de récompenser ses apprenants.

Coût estimatif : 2 600 €

Hippodrome de Laval

Les conditions de partenariats sont en cours.

MaVilleMonShopping

MaVilleMonShopping a adressé une nouvelle convention pour :

Un partenariat annuel d'un montant de 4 200 € TTC, intégrant :

- Une remise de commission : 5,5 % au lieu de 9 %
- Accès administrateur statistiques territoire et commerçants
- Affichage du logo CCI Mayenne sur les pages partenaire du site

Un soutien à la consommation pour un montant de 3 600 € TTC, intégrant :

- 200 codes de 15 € offerts pour 30 € d'achat à débloquent dans l'année selon les temps forts
- Communication dédiée (newsletter, post pour réseaux sociaux..)

Cette nouvelle convention prend effet de juillet 2022 à fin juin 2023, *MaVilleMonShopping.fr* prenant en charge le delta de commission de décembre 2021 à juillet 2022 à la suite de l'expiration de la première convention.

Les membres ont décidé de renouveler cette convention qui s'établit à un coût plus intéressant que celui proposé initialement permettant de maintenir une commission réduite pour les commerçants, de disposer des accès aux statistiques et valoriser l'action de la CCI une année supplémentaire.

Aussi, *MaVilleMonShopping.fr* est une des solutions parmi d'autres, proposée dans le cadre de l'accompagnement à la digitalisation des commerçants. Cet accompagnement s'inscrit également dans le programme « Mon Commerce Phygital » (voir convention ci-après).

Convention E CCI/Mon Commerce Phygital

Depuis avril 2020, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne s'est mobilisée pour mettre en oeuvre une place de marché départementale avec www.mavillemonshopping.fr, l'outil du groupe La Poste, en partenariat avec la Banque des Territoires, les Chambres consulaires et les Territoires du département.

Cette plateforme permet aux commerçants, artisans et producteurs locaux mayennais de proposer leurs produits à la vente en ligne, en click & collect ou en livraison à domicile.

Une convention annuelle de partenariat a été signée en novembre 2020 avec notamment 7 territoires partenaires, prenant fin en décembre 2021.

Après 1 an et demi d'expérience, certains EPCI ont indiqué souhaiter renouveler le partenariat avec la plateforme et d'autres non. De ce fait, la CCI de la Mayenne a proposé de poursuivre le partenariat en faveur de la digitalisation des commerces mayennais à travers un programme pluriannuel « *Mon Commerce Phygital* »

ORACE 2022

ORACE se veut être un véritable accélérateur de la diffusion de l'innovation et des meilleures pratiques autour de l'enjeu des économies d'énergie, dans trois domaines d'usage : bâtiment, automobile et industrie.

L'Association a pour objet de :

- ✓ Fédérer les différents acteurs que sont les entreprises, les établissements d'enseignement et de recherche, les associations professionnelles et les institutionnels, pour coordonner leurs actions et mettre en place les relations nécessaires afin d'assurer un déploiement efficace de l'innovation et du transfert de technologie pour les entreprises autour des enjeux énergétiques principalement dans les secteurs du bâtiment, de l'industrie et de l'automobile.
- ✓ Susciter ou réaliser toutes les opérations de sensibilisation, d'information, de formation ou d'étude.
- ✓ Créer, développer et gérer des plateaux techniques ou technologiques devant notamment permettre l'émergence de projets collaboratifs.

La CCI de Maine-et-Loire participe au fonctionnement de cette association dont elle est l'un des membres fondateurs. Depuis 2019, pour donner suite à l'évolution de la gouvernance d'ORACE, les CCI des Pays de la Loire sont également associées aux réflexions stratégiques de l'Association.

Dans le cadre de cette participation, la CCI de la Mayenne a souhaité organiser les différents aspects de ses relations avec ORACE.

Les parties ont donc conclu une convention cadre en vue de définir les engagements mutuels, ainsi que les moyens et services que la CCI de la Mayenne se propose de fournir à l'Association ORACE afin de lui permettre d'accomplir sa mission.

Les membres du bureau ont validé cette convention ; le représentant CCI 53 près d'ORACE est Vincent Seyeux.

25 ans d'Initiative Mayenne

Depuis 1996, année de sa création, Initiative Mayenne contribue au dynamisme économique de la Mayenne en accompagnant la création, la reprise et le développement des entreprises du département.

Ainsi, en 25 ans, l'association a soutenu plus de 3 100 entreprises en accordant 25 M € de prêts d'honneur. Une création sur cinq, dans notre département, est accompagnée par Initiative Mayenne.

Afin de célébrer ces 25 années ensemble, l'association organise une soirée événement, le mardi 22 novembre aux Ondines a Changé à 19 h 00. L'intervenant sera Jean-Luc Hudry, il abordera le thème de l'optimisme opérationnel.

La CCI sera partenaire de cet événement à hauteur de 1 000 €.

Convention IA/antenne de Saint Nazaire

Dans le cadre de la consolidation et du développement de l'Institut Informatique Appliquée, il est très vite apparu la nécessité soit d'adosser l'Institut à un réseau, soit de développer plus largement son implantation pour atteindre une taille critique.

Nous avons donc eu l'opportunité de nous implanter, dans ces délais très courts, à la rentrée de septembre 2021 à Saint Nazaire et à Saumur. Si l'offre implantée à Saumur est portée par le CFA de la CCI de Maine-et-Loire, il n'a pas été possible d'en faire autant en Loire Atlantique car la CCI ne gère plus en direct son CFA. C'est donc la CCI de la Mayenne qui porte directement le développement à Saint Nazaire. Dans ce cadre, nous avons sollicité le soutien à l'amorçage de la CCI



de Nantes Saint Nazaire afin qu'elle puisse couvrir 50 % du déficit d'exploitation de l'activité pendant maximum 5 ans. Nous avons par ailleurs négocié des conditions de location plus favorables que le marché local (120 € net de TVA contre 150 à 170 € HT sur le marché).

Le cadre conventionnel a été formalisé à l'issue de la première année dès lors que le marché local fut testé. Aussi, la CCI 44 a rédigé les documents cadres qui ont été validés par les membres du bureau de la CCI 53.

Convention « Economie Circulaire » avec le Conseil Départemental

Le Conseil départemental de la Mayenne s'est engagé dans un programme ambitieux pour développer l'économie circulaire sur le territoire mayennais avec notamment un dispositif d'aide pour les acteurs du territoire.

L'accélération de la transition écologique est l'une des priorités de la CCI, un enjeu collectif majeur et une opportunité pour, notamment, les TPE et les PME. Face à la raréfaction des ressources naturelles, l'économie circulaire se développe et est un moyen, pour les entreprises, d'ancrer leur activité dans un mode économique plus respectueux de l'environnement.

Depuis 2021 une convention unit nos deux structures autour d'un programme de développement de l'économie circulaire.

La chambre de commerce de la Mayenne s'engage :

- à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de sa mission dont les actions sont détaillées dans l'annexe technique à la présente convention,
- à participer autant que possible aux projets de mise en réseau organisés par le Conseil départemental,
- à communiquer régulièrement avec les services du Conseil départemental sur l'avancée des actions,
- à fournir un rapport de bilan chiffré et détaillé avec des indicateurs environnementaux,
- à mentionner la participation du Conseil départemental sur l'ensemble des supports de communication relatifs aux actions décrites en annexe.

Le Conseil départemental s'engage à verser une subvention de 9 675 € à la Chambre de commerce et à suivre le dossier.

Les membres du bureau ont souhaité reconduire cette convention.

Obligations légales

Avis CCI en matière d'urbanisme

N° dossier	Type	Collectivité	Projet	Avis CCI	Date	Détail projet
229 - 2021	PLUi	Mayenne Communauté	Modification de D'ZUI communal	Favorable	16/08/2022	Adaprer le PLUi en vigueur pour tenir compte des retours de l'instruction des autorisations d'urbanisme et des projets portés sur le territoire de Mayenne Communauté
231 - 2022	PLUi	Coëvrons	Modification arrondissement n°1	Favorable	16/08/2022	Le projet de modification simplifiée n°1 vise à adapter le PLUi en vigueur pour permettre la construction de 2 gendarmeries (équipements d'intérêt collectif et services publics), l'une à Bais et l'autre à Evron.

Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP)

La Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) est une autorité administrative indépendante (AAI) chargée d'une mission de service public : promouvoir la probité et l'exemplarité des responsables publics.

Avec l'adoption des lois sur la transparence d'octobre 2013, la France est entrée dans une nouvelle phase de modernisation de sa vie publique. Vingt-cinq ans après la première loi sur la transparence financière, le législateur a décidé que la promotion de l'intégrité publique doit constituer une politique publique à part entière confiée à une autorité totalement indépendante et dotée de moyens plus efficaces.

Les représentants d'intérêts et les actions de représentations d'intérêts doivent être déclarés annuellement.

Dans la mesure où la CCI est à l'initiative de rencontres avec la Région, le Conseil Départemental ou Laval Agglomération, elle doit les déclarer.

Rencontres EPCI

Objet de ces rencontres : présentation du projet CCI et pistes de collaborations :

- Communauté de communes de Château-Gontier : 6 avril
- Communauté de communes de Craon : 29 avril
- Communauté de communes d'Ernée : 29 avril
- Communauté de communes de Mayenne : 19 mai
- Communauté de communes des Coëvrons : 20 mai
- Communauté de communes du Mont des Avaloirs : le 8 juillet
- Communauté de communes du Pays de Meslay Grez : le 30 septembre

Salon des Maires

Comme l'année passée, l'AIM 53 en marge de son assemblée générale, organise le salon des maires à l'Espace Mayenne. L'édition 2023 se déroulera le samedi 15 octobre.

La CCI sera présente sur le salon sur un stand commun AIM 53 (Association inter consulaire de la Mayenne). Cette présence sera l'occasion de présenter les actions inter consulaires et notamment la publication régionale en cours de finalisation sur la thématique du ZAN (Zéro Artificialisation Nette). Le coût du stand, 1490 € H.T., est pris en charge par l'AIM.

Observatoire du commerce

L'observatoire du commerce en Mayenne vient d'être mis à jour, avec des données au 1.01.2022.

Cet observatoire du commerce mayennais présente un état des lieux de l'appareil commercial départemental et ses évolutions sur les 10 dernières années.

Il s'inscrit dans une démarche régionale des 5 CCI ligériennes fondée sur une nomenclature commune d'étude des établissements commerciaux actifs au 31 décembre 2021 et disposant d'une vitrine (intérieure ou extérieure) sur rue.

AMI Territoires d'Industrie Compétences

Point inscrit à l'ordre du jour de la séance

Les candidatures coordonnées des CCI 49 et 53 concernant l'AMI territoire d'Industrie Compétences ont été couronnées de succès. Les aides à l'investissement de la part de la Banque des Territoires sont validées pour les 2 CCI ainsi que la prise en charge de l'ingénierie (1 ETP à partager sur les 2 territoires).

Il nous appartient maintenant de déployer ces offres en les adaptant à nos territoires et aux attentes/besoins des entreprises partenaires. Notre objectif est d'être opérationnel pour la rentrée de septembre 2023, ce qui nécessite de finaliser nos offres et positionnements pour novembre 2022.

Effectifs formation 2022/2023

La rentrée, même si elle n'est pas totalement terminée, est plutôt bonne. Nous avons d'ores et déjà atteint nos objectifs pour le Campus 314/320 ; soit un effectif équivalent à celui de l'année dernière malgré l'arrêt programmé de 3 formations dédiées. Nous avons développé de nouvelles offres : un BTS Commerce international qui, pour une première année, démarre bien avec 11 inscrits pour un objectif à 10 mais aussi avec l'ouverture d'une seconde Bac Pro Commerce sur un rythme d'alternance différent (à la semaine) qui vient compléter celui 2j/3j ; idem sur un BTS MCO semaine. Cela permet de répondre à plusieurs besoins d'entreprises qui souhaitent bénéficier de ce rythme d'alternance. Nous sommes par ailleurs en capacité maximale d'accueil sur le site en termes de groupes. Nous devons encore accélérer la commercialisation de l'EDM qui accuse un certain retard.

Concernant l'IIA, la rentrée est bonne sur les nouveaux licences et master mais plus difficile sur les BTS en particulier sur le BTS SO en statut étudiant. Nous devrions atteindre les mêmes effectifs que l'année dernière en Mayenne (soit 168). Nous sommes à 158 pour 195 objectifs. Toutes les inscriptions ne sont pas finalisées et elles peuvent intervenir jusqu'à mi novembre.

Le site de St Nazaire se développe très bien. Nous avons atteint notre objectif de 38 et nous pourrions le dépasser. Aussi, l'IIA c'est un effectif de 196 à ce jour contre 179 l'année dernière et un objectif ambitieux de 233.

Concernant le site de Saumur, le recrutement est plus délicat ; nous avons 5 inscrits. Toutefois cette formation est portée par la CCI de Maine et Loire. Elle maintient l'ouverture car elle l'inscrit comme un enjeu territorial fort et assume les coûts associés.

Au total nous avons 510 étudiants/apprentis à ce jour pour 498 en 2021 (+2,4%). L'objectif de 553 est encore atteignable, même si cela sera sans doute plus difficile dans le contexte de rentrée qui se tend. Nous ne sommes pas à l'abri de ruptures plus importantes de contrats d'apprentissage. Nous consolidons le seuil des 500 apprenants atteint pour la première fois l'année dernière.

La commission thématique formation poursuit ses travaux et a pour ambition de créer un club d'entreprises partenaires du Campus.

Site internet formation

Site internet révisité et 1^{ère} campagne de communication régionale,
<https://formation.paysdelaloire.cci.fr/>




Obtention appel d'offres BPI « entreprendre au cœur des territoires »

Point inscrit à l'ordre du jour de la séance

La CCI 53, Initiative Mayenne et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ont répondu conjointement à cet appel à projets en faveur de la redynamisation des activités économiques de proximité dans les centralités des villes petites et moyennes. Fin juillet, nous avons reçu une réponse positive pour ce dossier. Le programme « Entreprendre au Cœur des Territoires », destiné à soutenir la création et la reprise de l'activité économique a 4 objectifs principaux :

- Redynamiser l'activité économique de ces territoires ;
- Participer localement au développement de nouvelles activités ;
- Détecter des porteurs de projets dans ces territoires pour y soutenir la création/reprise ;
- Rendre plus accessible et plus rapide l'accès aux offres d'accompagnement des créateurs/repreneurs.

Etude CCI pour Ambrières les Vallées – aménagement commercial

Ce type d'études est un enjeu important pour la CCI. Elles permettent d'être en forte proximité avec les collectivités et de valoriser nos données autour de l'urbanisme commercial en particulier. Cette première étude en Mayenne doit servir de référence pour être développée sur d'autres territoires.

Social Change

1^{er} Social Change organisé le 9 juin à Laval avec près de 300 personnes présentes.

Le souhait est de pouvoir rapprocher, pour les années à venir, les éditions de Laval et de Rennes.

Cette manifestation devra être plus largement ouverte aux étudiants et aux collaborateurs des entreprises.

Nuit du Numérique

Dans le cadre de la convention de partenariat pluriannuelle signée avec Laval Agglomération et Laval Economie, il est prévu un temps fort dédié aux solutions numériques pour les entreprises auquel sera associée la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, cette dernière organisant déjà Artisanight.

Organisation :

- Date : Mardi 15 novembre 2022
- Objectifs : Regrouper l'offre digitale en un lieu pour les entreprises du territoire
- Cible : TPE/PME du département de la Mayenne
- Artisans BTP, Commerçants, Industrie, Prestataires de services.
- Organismes : Laval Agglomération | Laval Economie | CCI de la Mayenne | Chambre de métiers et de l'artisanat
- Financeur autre : Région des Pays de la Loire

UCM septembre 2023

Elle aura lieu le 12 septembre 2023 à Espace Mayenne.

Le programme est en cours d'élaboration.



Présentation de MAYENNE INTERNATIONAL :
Une association pilotée par et pour des dirigeants et cadres
travaillant à l'international,
soutenue par la CCI MAYENNE




1

 MAYENNE INTERNATIONAL 2022-2023

Renouvellement de la convention période 01/07/2022 - 30/06/2023

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT
ENTRE
LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA MAYENNE
ET
MAYENNE INTERNATIONAL

2



1

 MAYENNE INTERNATIONALE 2022-2023

1/ ADHESIONS

▶ au 30/06/2021 : 25
 Total ADHERENTS au 31/12/2021 : 28

▶ au 30/06/2022 : 42



3

 MAYENNE INTERNATIONALE 2022-2023



INTERNATIONAL
 L'OUVRE MON ENTREPRISE SUR LE MONDE
 LES RENDEZ-VOUS 2022

- 4  **SOIRÉES EXPERTS**
 UNE APPORTANT POUR VOUS DES CONSEILS ET MALINER AVEC DES EXPERTS
- 4  **SOIRÉES RÉSEAUX**
 CHAQUE TRIMESTRE, UNE SOIRÉE CONVIVIALE POUR CRÉER DU LIEN, PARTAGER DES EXPÉRIENCES, (combien de réseaux pouvez-vous)
- 4  **ATELIERS TECHNIQUES ET TABLES RONDES**
 CHAQUE TRIMESTRE, UNE SÉRIE DE TABLES RONDES DE DÉBATS AVEC LES COMPÉTENCES DES COLLABORATEURS INTERNATIONAUX POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL
- 4  **BENCONTRES INTERFACE**
 CHAQUE TRIMESTRE, UNE SÉRIE DE TABLES RONDES DE DÉBATS AVEC LES COMPÉTENCES DES COLLABORATEURS INTERNATIONAUX POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

2  **PERMANENCES DOUANES**
 ASSISTANCE AUX DOUANES DE 15 HEURES À 18 HEURES



4

MAYENNE INTERNATIONAL 2022-2023

2/ Actions menées du 01/07/2022 au 15/09/2022

SOIRÉES EXPERTS
 UN PAYS POUR UN PROJET, POUR PRÉPARER LE PROJET ET LE METTRE EN ŒUVRE
 DES EXPERTS

2 : c'est le nombre de Soirée Experts

21

35

Mayenne INTERNATIONAL

5

MAYENNE INTERNATIONAL 2022-2023

ATELIERS TECHNIQUES
 POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DES ENTREPRISES
 EN INTERMÉDIAIRE INTERNATIONAL

3 : c'est le nombre d'ateliers techniques

16

15

Mayenne INTERNATIONAL

6

Handwritten signatures and initials.

MAYENNE INTERNATIONAL 2022-2023

SUITE

ATELIERS TECHNIQUES
POUR L'ENTRETIEN DES COLLABORATEURS EMPLOUÉS DANS LE
DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL





32



7

MAYENNE INTERNATIONAL 2022-2023

SOIRÉES RÉSEAUX
CENDRE TRUFFIÈRE, ANI DÉJÈTE COMMUNIC, F. J. J. J., REAC
DE-L'É, MÉRACI DE LA SÉRIOSITÉ, S'ÉTENDRE EN BONS
PROFITS

3 : c'est le nombre de Soirée Réseau



19

Lundi 13 Juin 2022
18h30-20h

Lieu : ACCORD MARIANI
14 avenue Charles
Séverin - Mayenne

Des ateliers de programmation & de médiation



11

Lundi 5 septembre 2022
18h30-20h

Lieu : LE PALATIN
Cité de la République - Mayenne

Tout à côté de l'Église, une table de travail pour les associations de Mayenne.
Soirée au Factor 1872 International Work en collaboration de la de Mayenne International et en partenariat avec...

14



8

Handwritten marks and the number 4.

MAYENNE INTERNATIONAL 2022-2023

RENCONTRES INTERFACE
 CHAQUE RENCONTRE, UNE DÉMARCHE DE TRAVAIL POUR MAINTENIR DU CÔTÉ DES COMPÉTENCES DE VOS COLLABORATEURS À L'ÉCHÉLON LOCAL.

3 : c'est le nombre de Rencontres INTERFACE

10

1^{ère} date : JEUDI 17 MARS 2022

Horaires : 9h-10h30
 Lieu : CCI MAYENNE - 12 rue de Verdun (AVENUE)
 Sujet traité : Les documents de transport international

Présenté par :
 Karine HILDE, Commercial Risk Officer
 Manager
 GROUPESBP - Séluc GORON

4

2^{ème} date : MARDI 29 AVRIL 2022

Horaires : 9h-10h30
 Lieu : CCI MAYENNE - 12 rue de Verdun (AVENUE)
 Sujet traité : La dérogation à l'export des documents Service Clients

Présenté par :
 Aurie SMIFS
 Responsable des opérations commercial

15

3^{ème} date : JEUDI 26 SEPTEMBRE 2022

Horaires : 9h-10h30
 En alternance (par application terrain) / sujet traité : Point d'actualité de nos clients (Actualisémentaires et DPI, formalités...)

Animé par :
 Karine LOCHERAYSSÉ CCI MAYENNE

Mayenne INTERNATIONAL

9

MAYENNE INTERNATIONAL 2022-2023

PERMANENCES DOUANES
 ENTRETIENS RÉGULIERS DE QUALITÉ DE VOS CLIENTS

Rendez-vous personnalisés DOUANES / ENTREPRISES

Mardi 22 FEVRIER 2022
 au CCI de la Mayenne
 12 rue de Verdun - 51000 LAVAL

Public : Entreprises industrielles ou artisanales exportant et/ou important des produits étrangers / Porteurs de produits

Nature offre : Réunion individuelle de 45 minutes à partir de 9h45 avec le signal du Film d'action économique des Douanes de Mayenne

Objectifs :

- Avoir un point sur les démarches de régularisation et autres nouvelles pratiques douaniers
- Avoir un point sur les enjeux de la réglementation douanière et les nouvelles pratiques douaniers
- Avoir des conseils sur les démarches douaniers et les nouvelles pratiques douaniers

7 Rdv

Prochaine date : 8 novembre 2022

Mayenne INTERNATIONAL

10

(Handwritten signatures)

 INTERNATIONAL WEEK 2022

26/09/2022 : Evènement temps fort de l'année






Nouveauté : l'organisation d'un **hackathon** pour séduire un plus grand nombre de participants et accompagner les dirigeants dans leur réflexion stratégique et les préparer au concours de pitch.

Ce hackathon se déroule en quatre temps avec deux temps forts :

- L'International Pitch Camp le 9 septembre
- La finale de l'International Pitch Challenge le 26 septembre, jour de lancement de l'International Week.





11

 INTERNATIONAL WEEK 2022

SUITE **26/09/2022 : Evènement temps fort de l'année**

INTERNATIONAL PITCH CHALLENGE - 16h - 18h

Venez encourager les exportateurs de demain en assistant à l'International Pitch Challenge à partir de 16h.

9 : c'est le nombre d'entreprises à concourir

Candidats sélectionnés	Département
ETHIC CREATION	14
MADFLY	44
A M & ENVIRONNEMENT	49
L'HALLIENKERS	53
H P H SOLUTIONS	53
LEDNARIUM - TECHNOLOGIES	53
M C T	53
MAINE ANJOU PRESTIGE	72
VRKYMORE	72



INTERNATIONAL
**PITCH
CHALLENGE**

LAVAL 2022
26 SEPTEMBRE



LAVAL VIRTUAL CENTER
Rue Marie Curie - 53810 Changé

12




INTERNATIONAL WEEK 2022

26/09/2022 : Conférence

organisée à la suite de l'International Pitch Challenge

dans le cadre de l'INTERNATIONAL WEEK 2022

En partenariat

Partenaires officiels régionaux

Partenaires officiels nationaux

Sponsors International Week Mayenne

4 JOURNÉES DE COMMERCES ET D'INNOVATION

Voulez-vous vraiment changer le monde ?

13h30
 Les deux jours précédents ont permis de sélectionner les équipes les plus innovantes et de leur offrir un accompagnement personnalisé. C'est maintenant le tour de leur présenter leur projet à un jury d'experts et de leur offrir un accompagnement personnalisé.

Dr. Jean-François
 Directeur de la Région Mayenne
 des Projets d'Innovation et de l'Entrepreneuriat

Le 26 septembre
 à 13h30
 au Centre de Formation et de Recherche de la Région Mayenne
 des Projets d'Innovation et de l'Entrepreneuriat

13

MAYENNE INTERNATIONALE 2022-2023

à retenir également pour cette année 2022 :

PARTENARIAT S3

- Réseau Entreprendre : participation le 30/02/2022 à la Fête des Lauréats. Défi projet export présenté par MCT

PARTENARIAT REGIONAL

- Participation le 15/12/2022 à la session du hub dédiée à la concertation du Schéma de Développement Economique, de l'Innovation et de l'International.
- Participation aux rencontres et groupes de travail interclubs IOC/Vendée International/Sarthe International
- Participation le 5/05/2022 à l'ATR International nouvelle mandature
- Représentation des clubs à la session du hub international le 6/07/2022

14

5

8

 MAYENNE INTERNATIONAL 2022-2023

Autres travaux menés :

Participation à la création du BTS Commerce International

- Réunions de travail avec Anne-Marie DEROUAULT et consortis CAMPUS CCI FORMATION et les membres du Bureau MAYENNE INTERNATIONAL
- Réalisation d'une enquête pour recueil Avis-Intérêt BTS Commerce International
- Ouverture le 1^{er} septembre 2022





15

 MAYENNE INTERNATIONAL 2022-2023

Autres travaux menés :

Création site internet MAYENNE INTERNATIONAL

- Depuis janvier 2022, travail de collaboration avec l'agence WATT pour la réalisation du site
- Le 12 juillet 2022 : ouverture du site MAYENNE INTERNATIONAL www.mayenne-international.com




16




12 rue de Verdun
53000 Laval

Martine GASDEBLAY
T. : 06 30 21 23 28
martine.gasdeblay@mayenne-international.com



CC DC 4.0 BY NC ND Luc de Verdun 2020 www.mayenne-int.com

